

# Rapport de développement durable.

125

Rapport de gestion 2023

Le développement durable aux CFF	126	Nous sommes les pionniers du développement durable des transports	149
Contribution des CFF à la réalisation des ODD	130	Nous sommes un employeur responsable	157
Objectif climat	132	Index GRI	165
Nous sommes respectueux du climat et de l'environnement	139		

# Le développement durable aux CFF.

126

En tant que pilier des transports publics, les CFF constituent un moteur essentiel de la transformation de la Suisse en un modèle de développement durable. Nous créons des liens entre les personnes, les régions, les acteurs de l'économie et les espaces naturels, et contribuons ainsi à la qualité de vie et à la compétitivité de la Suisse.

La stratégie 2030 des CFF indique les orientations stratégiques de l'entreprise, notamment les clientes et clients, ainsi que la mission-clé du chemin de fer, à savoir la ponctualité, la fiabilité et la sécurité. Les CFF ont en outre inscrit dans leur stratégie l'ambition d'être exemplaires dans tous les aspects du développement durable et de placer les femmes et les hommes au cœur de leur activité: pour les voyageuses et les voyageurs, pour le personnel et pour la société. Autrement dit, pour toute la Suisse. Il en résulte trois axes d'engagement des CFF en faveur du développement durable.

## Nous sommes respectueux du climat et de l'environnement.

Les CFF améliorent leur empreinte écologique de manière exemplaire et réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, ils misent sur les énergies renouvelables, renforcent l'efficacité énergétique et encouragent le passage à une économie circulaire. Ils favorisent en outre des espaces de vie durables et connectés pour l'humain et la nature en élaborant leurs projets et chantiers de manière responsable ainsi qu'en promouvant la biodiversité.

## Nous sommes les pionniers du développement durable des transports.

Nous offrons à notre clientèle une mobilité sans obstacles et respectueuse de l'environnement ainsi qu'un transport de marchandises durable. Nous veillons à la sécurité, que ce soit en assurant la protection des données ou en limitant les répercussions des changements climatiques. Nous encourageons systématiquement le transfert modal du trafic vers le rail et assumons notre responsabilité sociale au sein de la chaîne d'approvisionnement.

## Nous sommes un employeur responsable, à dimension humaine.


Nous proposons des emplois porteurs de sens à nos collaboratrices et collaborateurs. Des formations et perfectionnements sur mesure les préparent à l'évolution de leur métier, et nous permettent de conserver le précieux savoir-faire ferroviaire. Nous encourageons une culture de la sécurité exemplaire, et soutenons la santé du personnel tout en renforçant le sentiment d'appartenance grâce à la diversité, l'inclusion et la collaboration constructive avec les partenaires sociaux.

## L'engagement des CFF en faveur du développement durable: thèmes prioritaires et ODD.


### Environnement

Nous sommes respectueux du climat et de l'environnement.


**Climat et énergie**



**Économie circulaire**



**Habitats durables**



### Société

Nous sommes les pionniers du développement durable des transports.

**Mobilité durable**



**Sécurité et résilience**



**Achats durables**



### Personnel

Nous sommes un employeur responsable.

**Employeur attrayant**



**Santé et sécurité au travail**



**Égalité des chances**



→ Respect de la gouvernance et de la compliance → Reporting transparent → Dialogue avec les parties prenantes

Pour leurs thèmes prioritaires en matière de développement durable, les CFF ont défini les principaux objectifs suivants:

Axe prioritaire	Thème principal	Objectif
Environnement	Climat et énergie	D'ici à 2030, les CFF diviseront par deux les émissions de gaz à effet de serre liées à leur activité par rapport à l'année de référence 2018. D'ici à 2030, ils économiseront 850 gigawattheures (GWh) d'énergie par an par rapport à 2010 et augmenteront l'efficacité énergétique de 30%.
	Économie circulaire	Les CFF ancrent l'économie circulaire dans leurs processus et leur culture d'entreprise, et en font une norme à l'échelle du groupe. Ils évitent les déchets d'exploitation, recyclent les matériaux valorisables et éliminent les déchets spéciaux conformément à la loi.
	Habitats durables	Les CFF entendent, d'ici à 2030, entretenir 20% de leurs talus en les maintenant proches de leur état naturel. Ils appliquent les normes de développement durable aux constructions nouvelles et remplaceront les chauffages à combustibles fossiles par des alternatives renouvelables d'ici à 2030.
Société	Mobilité durable	Les CFF permettent aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en train en toute autonomie. Pour les gares et arrêts qui ne sont pas encore accessibles sans restrictions, ils proposent des solutions transitoires ou de remplacement. D'ici à 2050, les CFF augmenteront la part du rail dans la répartition modale dans les trafics voyageurs et marchandises.
	Sécurité et résilience	Les CFF traitent les données de leur clientèle conformément aux directives sur la protection des données et augmenteront d'ici à 2026 le degré de maturité de la sécurité de l'information dans toute l'entreprise. Ils réduisent les risques de conséquences des conditions météorologiques sur les personnes ainsi que les dommages causés à l'environnement, aux infrastructures, aux bâtiments, aux biens et aux installations.
	Achats durables	D'ici à 2027, les CFF entendent améliorer leur score EcoVadis relatif aux achats responsables en lui faisant atteindre 80 points, et demanderont à leurs fournisseurs, lorsque c'est pertinent, de se soumettre à une évaluation EcoVadis.
Personnel	Employeur attrayant	Les CFF comptent parmi les meilleurs employeurs de Suisse. Les CFF identifient les changements potentiels dans les secteurs professionnels et développent les compétences de leur personnel.
	Santé et sécurité au travail	Les CFF entendent maintenir les accidents professionnels à un faible niveau et stabiliser le nombre de jours d'absence.
	Égalité des chances	D'ici à 2025, les CFF auront deux femmes ou plus dans chaque équipe de direction. En outre, davantage d'équipes de direction devraient parler plusieurs langues.

D'autres objectifs et indicateurs relatifs aux thèmes prioritaires sont présentés dans les différents chapitres, à partir de la page 139. Un aperçu des principaux indicateurs est disponible dans le tableau de la page 49 «Indicateurs ESG (Environnement, Social, Governance)».

## Origine des thèmes principaux.

En 2022, les CFF ont entrepris une double analyse de pertinence. À cet effet, ils ont défini 29 thèmes, qui se fondent sur les normes GRI et les ODD d'une part, et sur des critères spécifiques aux CFF d'autre part. Épaulés par une entreprise de conseil externe, des spécialistes internes ont évalué les sujets sur la base des deux dimensions suivantes: la dimension «Opportunités/risques pour les CFF» s'est consacrée aux répercussions d'un sujet sur les finances ou la réputation des CFF. Quant à la dimension «Impact sur l'environnement, les personnes et la société», elle a examiné le degré de gravité, la portée, la réversibilité et la probabilité d'occurrence des effets secondaires imputables à un thème. Par la suite, le projet de matrice de pertinence a été présenté à des parties prenantes externes (ONG, offices fédéraux, associations, etc.) ainsi qu'à d'autres spécialistes internes. Leurs retours ont été consignés dans le cadre d'entretiens individuels et intégrés au projet. Ces derniers ont donné lieu à une matrice de pertinence, qui a servi de base pour définir l'engagement des CFF en matière de développement durable ainsi que les volets thématiques. Enfin, la Direction du groupe a déterminé les axes prioritaires de cette démarche.

128

## Matrice de pertinence.



Le rapport prend désormais en compte les thèmes qui atteignent, dans les dimensions Opportunités/risques ou Impact, une valeur supérieure au seuil de signification, établi à 50% du score. Sur les 30 thèmes, 16 répondent à cet objectif et s'avèrent ainsi pertinents pour le rapport. Pour une meilleure vue d'ensemble, les 16 thèmes ont été associés à neuf thèmes principaux.

Axe prioritaire	Thème principal	Thèmes du rapport sur le développement durable
Environnement	Climat et énergie	Émissions de gaz à effet de serre Énergie
	Économie circulaire	Consommation de ressources Déchets
	Habitats durables	Biodiversité Construction durable et développement des sites
Société	Mobilité durable	Accessibilité Transfert de la route au rail
	Sécurité et résilience	Protection des données de la clientèle Cybersécurité Adaptation au changement climatique
	Achats durables	Achats durables
Personnel	Employeur attractif	Conditions d'emploi Formation et perfectionnement
	Santé et sécurité au travail	Santé et sécurité au travail
	Égalité des chances	Diversité et égalité des chances

## Au sujet du rapport.

Les CFF publient leurs prestations dans les domaines de l'écologie, de la société et de la gouvernance (ESG) conformément aux GRI Sustainability Reporting Standards et de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). La partie «Rapport du groupe» porte sur les thématiques relatives à l'écologie et à la société sur lesquelles le groupe a travaillé tout particulièrement en 2023. Les objectifs stratégiques, les indicateurs relatifs aux principaux thèmes du développement durable et les risques et opportunités liés au climat sont présentés dans la partie «Rapport de développement durable». Les informations sur la gouvernance se trouvent dans la partie Corporate Governance. Les indications sont valables pour CFF SA et CFF Cargo SA (Suisse) à l'exclusion des autres filiales et participations. Lorsque les données ou renseignements s'écartent de ce principe de base, cela est précisé séparément. De même, les informations ayant fait l'objet d'une reformulation par rapport à l'année précédente figurent directement à l'endroit correspondant. Les indicateurs présentés sont complétés par le portail statistique CFF sur [reporting.sbb.ch](https://reporting.sbb.ch). Aucune confirmation externe («external assurance») n'a été demandée quant à la qualité et l'exhaustivité des informations ESG dispensées. Les questions et renseignements sur les contenus de cette partie du rapport peuvent être demandés à Christina Meier, responsable Développement durable CFF: [christina.meier@sbb.ch](mailto:christina.meier@sbb.ch).

# Contribution des CFF à la réalisation des ODD.

130

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ouvre la voie vers un avenir durable. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD), assortis de 169 cibles, sont la pierre angulaire du programme. Ces objectifs doivent avoir été atteints dans le monde entier par tous les États membres de l'ONU à l'horizon 2030, afin de garantir un développement durable sur les plans économique, social et écologique.



## Contribution des CFF à la réalisation des ODD par la Suisse

- très faible contribution
- ■ faible contribution
- ■ ■ contribution moyenne
- ■ ■ ■ contribution élevée
- ■ ■ ■ ■ contribution très élevée



Les CFF, qui comptent parmi les plus grands employeurs de Suisse, sont responsables de 35 000 collaboratrices et collaborateurs. Afin de préserver leur santé et leur bien-être, ils mettent en œuvre un système global de management de la santé. Ils promeuvent les connaissances de leurs collaboratrices et collaborateurs en matière de santé, notamment dans les domaines du virage numérique et de la santé mentale. Ils fournissent des conditions de travail propices à une bonne santé, en particulier à leurs collaboratrices et collaborateurs âgés et vulnérables.

→ Pour davantage d'informations, voir la section Santé et sécurité au travail



Les CFF forment des apprentis dans toute la Suisse et proposent à leur personnel une large gamme de formations continues en interne. Ils entretiennent et enrichissent ainsi leur savoir-faire ferroviaire spécialisé. Ils permettent à leurs collaboratrices et collaborateurs d'acquérir les compétences nécessaires pour faire face aux changements induits par la numérisation.

→ Pour davantage d'informations, voir la section Formation et perfectionnement



Les CFF favorisent la reprise d'une activité professionnelle et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Ils augmentent la proportion de femmes parmi leurs effectifs à tous les échelons hiérarchiques. L'égalité salariale sans distinction de genre, d'âge ou de nationalité est régulièrement attestée aux CFF.

→ Pour davantage d'informations, voir la section Égalité des chances



Les CFF sont le plus gros consommateur d'électricité de Suisse. L'extension de l'offre ferroviaire va encore accroître leurs besoins énergétiques dans les années à venir. Les CFF s'engagent ainsi à gérer scrupuleusement l'énergie en réalisant des économies, mais aussi en optimisant l'efficacité énergétique et en augmentant la part des énergies renouvelables dans leur consommation. Ils prévoient en outre de produire davantage de courant et de chaleur à partir de nouvelles sources d'énergie renouvelables.

→ Pour davantage d'informations, voir la section Énergie



Aux CFF, de nombreux membres du personnel évoluent dans un environnement exigeant. Afin de garantir la sécurité au travail, les CFF continuent de se forger une culture de sécurité et de qualité. Avec la CCT CFF et la CCT CFF Cargo, ils offrent à leur personnel des conditions de travail et d'emploi modernes et pérennes. Les CFF, qui sont un des plus grands adjudicateurs de Suisse, collaborent avec des milliers de fournisseurs. Ils s'efforcent de limiter les conséquences négatives de la chaîne d'approvisionnement sur l'environnement et veillent à prévenir les atteintes au droit du travail et aux droits humains au sein de leur chaîne logistique.

→ Pour davantage d'informations, voir les sections Conditions d'emploi, Santé et sécurité au travail et Approvisionnement durable

La Suisse s'est engagée à respecter l'Agenda 2030. Les CFF contribuent à réaliser les ODD en Suisse à travers l'action qu'ils mènent dans le cadre de leur engagement en faveur du développement durable. En premier lieu, ils contribuent de manière significative, via la réduction systématique des émissions de gaz à effet de serre, leur stratégie énergétique et leur offre, à la transition énergétique (ODD 7) et à la protection du climat (ODD 13).

Les CFF ont, en tant que prestataire de mobilité, gestionnaire d'infrastructure, employeur, propriétaire foncier et acheteur majeur, largement participé à la réalisation des ODD suivants: ODD 8 (Travail décent), ODD 9 (Accès sûr aux trains et infrastructure résiliente), ODD 11 (Villes et communautés durables) et ODD 12 (Consommation et production responsables).

Ponctuellement, les CFF contribuent à l'atteinte des ODD suivants: ils s'engagent pour un management global de la santé, une offre étendue de formations initiales et continues, et l'égalité de l'ensemble de leurs collaboratrices et collaborateurs (ODD 3, 4 et 5). Ils encouragent l'égalité des chances de leur personnel et un accès sans obstacle aux trains (ODD 10). Enfin, ils s'engagent à entretenir les remblais de voies et les talus dans le respect de la nature (ODD 15). Pour la pondération des ODD, les CFF se basent sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les thèmes majeurs pour les CFF sont ainsi en accord avec la «Stratégie pour le développement durable» du Conseil fédéral. Les paragraphes suivants décrivent la contribution des CFF aux différents ODD.



Les CFF exploitent et entretiennent une infrastructure fiable, robuste et durable. Ils modernisent et perfectionnent leurs installations, bâtiments et véhicules afin de les rendre toujours plus propres et plus respectueux de l'environnement. Ils encouragent le transfert du trafic vers le rail. Les CFF investissent dans les innovations, développent de nouvelles offres ferroviaires et promeuvent le trafic international. Ils traitent en outre les données de leur clientèle avec le plus grand soin et protègent leur infrastructure informatique des cyberattaques.

→ Pour davantage d'informations, voir les sections Transfert de la route au rail, et Protection des données sur la clientèle et cybersécurité

Les CFF emploient des collaboratrices et collaborateurs de différentes origines. Ils favorisent l'égalité des chances indépendamment de la langue, du genre et de l'identité sexuelle, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'origine ou de la religion. Ils ne tolèrent aucune forme de racisme ni de discrimination. En outre, les CFF encouragent la diversité dans les équipes et le management et instaurent une culture d'entreprise inclusive. Les voyages en train s'accompagnent d'obstacles physiques et numériques pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant de troubles sensoriels. Les CFF permettent d'accéder à leur offre numérique avec le moins d'entraves possible et d'utiliser les transports publics de façon autonome.

→ Pour davantage d'informations, voir les sections Égalité des chances et Accessibilité

Avec leur offre de transport et d'immobilier, les CFF ont une influence majeure en Suisse. Ils aménagent les gares et les sites environnants en centres de mobilité et en quartiers urbains. Ils créent alors non seulement des systèmes de transport sûrs et durables, mais aussi des espaces de travail, de logement et de vie. De cette façon, les CFF encouragent le rapprochement des espaces de vie et économiques, et garantissent l'attractivité de la Suisse en tant que lieu de résidence et de travail. Ils conçoivent et construisent leurs bureaux et habitations dans le respect de normes de développement durable très strictes et s'efforcent de réutiliser les matériaux.

→ Pour davantage d'informations, voir les sections Construction durable et développement de sites et Économie circulaire

Les CFF font partie des plus grands adjudicateurs de Suisse. Tout au long de la chaîne de création de valeur, ils tiennent compte davantage de critères économiques, mais aussi sociaux et écologiques. Quand ils adjugent des marchés et prennent des décisions d'investissement, les CFF favorisent l'économie circulaire. Ils s'attachent à utiliser intelligemment les ressources naturelles, à limiter leur consommation de ressources, à recourir à des matériaux réutilisables et à augmenter leur taux de recyclage. Ils diminuent la quantité de déchets générés par l'exploitation, ainsi que la consommation de plastique de leur personnel et des consommateurs dans les gares.

→ Pour davantage d'informations, voir les sections Économie circulaire et Approvisionnement durable

Le transfert du trafic vers le rail permet actuellement d'éviter près de 10% des émissions totales de la Suisse. Les CFF contribuent ainsi considérablement à la protection du climat en Suisse. La réduction de leurs émissions de CO<sub>2</sub> en vertu de critères scientifiques font partie de leurs principaux objectifs. Les CFF augmentent en outre leur résistance et leur adaptabilité face aux menaces climatiques et aux catastrophes naturelles, et s'ajustent aux répercussions des changements climatiques.

→ Pour davantage d'informations, voir les sections Transfert de la route au rail, Émissions de gaz à effet de serre et Adaptation au changement climatique

En tant que gestionnaire d'infrastructure majeur, les CFF contribuent certes au morcellement du paysage, mais exploitent en contrepartie un corridor vert le long des rails et prennent des mesures de compensation dans le cadre de projets de construction. Par ailleurs, ils sauvegardent et renaturent les écosystèmes afin de favoriser la biodiversité et de préserver les habitats d'espèces végétales et animales protégées comme menacées.

→ Pour davantage d'informations, voir la section Biodiversité

# Objectif climat.

En tant qu'entreprise liée à la Confédération, les CFF entendent assumer leur responsabilité en matière de protection du climat et vis-à-vis de la société. Dans ce rapport de gestion, ils présentent pour la première fois leurs risques et opportunités relatifs au climat conformément aux directives de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#). Leur objectif est de montrer à la Confédération et à la population les répercussions du changement climatique sur l'exploitation et les finances des CFF.

Dans ce rapport, les CFF indiquent les risques et opportunités liés au climat et résultant des mesures de protection et d'adaptation qu'ils ont mis en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résilience face au changement climatique. Le rapport précise, d'une part, comment les CFF gèrent ces risques et opportunités et énonce, d'autre part, les mesures et les objectifs que le groupe s'est fixés à ce titre. Il reprend les chapitres de l'index TCFD. Le rapport décrit surtout les conséquences financières sous un angle qualitatif, à quelques exceptions près.

## Gouvernance.

Présentation de la gouvernance des risques et opportunités liés au climat.

### **a. Surveillance des risques et opportunités liés au climat par le Conseil d'administration et la Direction du groupe.**

Les CFF accordent une grande importance au développement durable (protection de l'environnement et du climat) ainsi qu'à la gestion des risques sociaux et économiques. La protection du climat est ancrée dans la stratégie CFF, qui a été approuvée par le Conseil d'administration. La réduction des émissions de gaz à effet de serre compte parmi les objectifs du groupe CFF.

En plus de la stratégie et des objectifs, le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques et des opportunités. Il répond par exemple de la gestion des risques liés au climat, qui découlent des problèmes d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et d'adaptation au changement climatique. Les CFF considèrent ces risques comme des risques pour le groupe. Ils rendent compte des répercussions sur l'activité et les finances, et répondent également de la définition et de la surveillance des mesures dans le cadre du processus de gestion des risques à l'échelle du groupe.

### **b. Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.**

La Direction du groupe est tenue d'identifier les risques, de les évaluer et de formuler des recommandations de gestion des risques au Conseil d'administration. Sont notamment concernés les risques et opportunités liés au climat.

La Direction du groupe est en outre chargée de surveiller le niveau de réalisation des objectifs climatiques fixés par le groupe. Sur la base des prévisions trimestrielles, la Direction du groupe pilote la mise en œuvre continue des mesures de protection du climat. La mise en œuvre opérationnelle des mesures est assurée par un comité représentant toutes les divisions et directions spécialisées. Comme pour tous les autres objectifs du groupe, l'atteinte de l'objectif de protection du climat entre en compte dans la part variable de la rémunération des membres de la Direction du groupe.

Vous trouverez plus d'informations sur la gouvernance dans le rapport de gouvernance d'entreprise, page 51.



## Stratégie.

Présentation des répercussions effectives et potentielles des risques et des opportunités liés au climat sur l'activité commerciale, la stratégie et la planification financière.

- a. **Risques et opportunités liés au climat pour l'organisation à court, moyen et long terme.**
- b. **Répercussions des risques et opportunités liés au climat sur l'activité commerciale, la stratégie et la planification financière.**
- c. **Résilience de la stratégie face à différents scénarios climatiques, notamment celui d'un réchauffement de 2 °C ou moins.**

Les CFF sont concernés par le changement climatique en qualité de prestataire de mobilité et de gestionnaire d'infrastructure, mais aussi en tant que producteur d'énergie, propriétaire immobilier et employeur.

### **Les dangers naturels augmentent avec le changement climatique.**

Les CFF sont habitués à devoir anticiper les dangers naturels pour mieux les prévenir. Ils exploitent depuis longtemps des forêts protectrices et des équipements de protection, et misent sur une évaluation de la situation par des collaboratrices et collaborateurs compétents. Mais les risques physiques liés au changement climatique ne cessent d'augmenter. Du fait de l'accentuation de la tendance aux fortes pluies, les inondations, glissements de terrain, coulées de boue et laves torrentielles seront non seulement plus fréquents et plus intenses, mais pourront également se produire à des endroits jusqu'ici épargnés. En outre, il y aura plus d'avalanches de neige mouillée et de pentes instables en hiver puisque la limite pluie-neige est très variable et tend à se situer à une altitude plus élevée. Par ailleurs, avec l'augmentation des températures, le permafrost fond davantage, ce qui rend les pentes instables.

Les CFF fondent leur gestion préventive des installations et des dangers naturels sur la recherche, l'innovation et le management de processus. Ils réalisent des analyses d'exposition et de vulnérabilité selon différents scénarios climatiques pour anticiper les changements et en déduire les mesures d'adaptation à mettre en œuvre pour chaque installation.

Par ailleurs, les températures toujours plus élevées et les vagues de chaleur plus fréquentes et plus fortes, qui s'accompagnent de périodes de sécheresse, présentent d'autres risques pour les CFF. L'usure prématurée, les baisses de productivité et la multiplication des dommages à l'infrastructure, au matériel roulant et aux bâtiments sont plus probables. Le risque d'incendie de forêt et de talus augmente également. Comme tout danger naturel, ces risques peuvent entraîner des accidents, interruptions, suppressions ou retards dans l'exploitation ferroviaire, et compromettre la sécurité, la disponibilité et la ponctualité de l'offre, ainsi que la satisfaction de la clientèle. Sur le long terme, les installations doivent être remplacées plus tôt que prévu et réparées plus souvent. Les coûts d'entretien, mais aussi de prévention et de gestion des épisodes météorologiques extrêmes augmentent. L'exposition à des risques physiques accroît en outre le risque de baisse de la valeur comptable des actifs, notamment immobiliers. Les besoins de financement sont donc plus importants compte tenu de l'augmentation des coûts et de la diminution des recettes.

Les CFF consacrent actuellement 10 à 15 millions de francs par an en moyenne à la protection contre les dangers naturels tels que les avalanches, glissements de terrain, chutes de pierres, coulées de boue et inondations. Pour lutter contre les îlots de chaleur et les fortes précipitations, ils ont déjà commencé à rétablir la perméabilité de certaines surfaces afin d'augmenter la capacité de rétention d'eau, selon le principe de la ville-éponge. Sur les sites les plus exposés, ils posent les voies de façon à ralentir leur distension sous l'effet de la chaleur.

### **La chaleur, un risque pour la santé.**

Le changement climatique nuit à la santé de la clientèle et du personnel. La chaleur accablante, dans les trains non climatisés ou dont la climatisation est défectueuse et dans les gares exposées au soleil, constitue un facteur de risque de plus en plus marqué pour les personnes souffrant des fortes températures. La productivité au travail peut être freinée en période de canicule. Le risque de devoir interrompre les travaux, notamment sur des chantiers, ou de déplorer davantage d'accidents au travail ou pendant les loisirs est également accru pendant les vagues de chaleur. Même sous nos latitudes, les maladies tropicales seront plus fréquentes à l'avenir et entraîneront plus d'absences parmi le personnel si nous n'avons pas les médicaments et les vaccins adaptés.

Les CFF mettent en œuvre différentes mesures pour veiller au bon fonctionnement de la climatisation dans les trains et, ainsi, assurer une certaine qualité de confort pour la clientèle. Dans le cadre d'activités particulièrement exposées, ils réalisent des tests de résistance aux fortes chaleurs et proposent des accessoires complémentaires, comme des protections anti-UV et des casquettes réfrigérantes afin de protéger leur personnel.

### **Les conséquences du changement climatique sur l'approvisionnement énergétique.**

Les trains CFF sont d'ores et déjà alimentés à 90% par du courant issu d'une énergie renouvelable. L'électricité des gares, des bureaux et de l'infrastructure ferroviaire provient exclusivement de sources renouvelables. Les températures élevées et la sécheresse ont une incidence sur la production d'énergie hydraulique et l'alimentation électrique associée. Et c'est justement en été que les besoins énergétiques pour climatiser et rafraîchir les trains, les bâtiments, les ateliers, les entrepôts et les infrastructures informatiques sont plus élevés. En outre, des conflits pour l'utilisation de l'eau pourront se produire, par exemple si l'eau des lacs de retenue est nécessaire à l'agriculture. En cas de pénurie d'énergie, les CFF devront augmenter leur part d'achat pour la production ferroviaire et l'immobilier, ce qui se traduirait par des coûts plus importants étant donné la hausse des prix. Si l'électricité issue des sources d'énergie renouvelables n'est pas disponible au moment opportun, les CFF ne pourront pas réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> assez rapidement. Avec leur stratégie énergétique et le programme d'économie d'énergie qu'ils ont débuté en 2012, les CFF améliorent leur efficacité énergétique d'année en année et contribuent à limiter les effets du changement climatique liés à l'énergie. Les CFF entendent continuer d'accroître leur capacité de production et de stockage de l'énergie hydraulique et investir dans le développement des énergies renouvelables, comme le photovoltaïque. Le financement de ces projets n'est toutefois pas encore garanti.

### **La hausse des températures a-t-elle aussi des avantages?**

Le changement climatique ne présente pas que des risques pour les CFF, mais aussi des avantages. L'élévation de la limite pluie-neige en hiver engendre une baisse des coûts d'entretien des installations par temps de gel ou de neige. De plus, le chauffage des bâtiments et des aiguilles consomme de moins en moins d'énergie. Les températures plus douces permettent de travailler davantage sur les chantiers durant l'hiver. À mesure que la neige fera place à la pluie, il devrait y avoir plus d'eau pour la production d'énergie, à court voire à moyen terme. Des études approfondies seront nécessaires pour déterminer si l'impact global du changement climatique sur l'entretien, la production d'énergie et les temps de travail est finalement négatif ou positif, et quelles en seront les conséquences financières.

### **L'abandon des énergies fossiles présente de nouvelles opportunités.**

Le train restera le moyen de transport le plus écologique après la mobilité douce. C'est l'un des principaux avantages de la transition vers une société sans énergies fossiles pour les CFF. Le transfert du trafic vers le rail permet d'éviter près de 10% des émissions totales de la Suisse. Les CFF contribuent ainsi considérablement à la protection du climat dans le pays. Le train occupe beaucoup moins de surface par personne que le trafic individuel, sans compter que les CFF entendent continuer à améliorer la conception de l'offre en limitant les aménagements de l'infrastructure et en respectant le principe de l'efficacité énergétique. Cela contribue à préserver des espaces verts et des surfaces perméables essentiels à la protection du climat et à l'adaptation au climat.

La prise de conscience du changement climatique dans la population et ses objectifs climatiques renforcent l'image du train comme un moyen de transport respectueux de l'environnement. Grâce à une planification proactive à long terme, les CFF projettent de développer leur offre durable, d'exploiter ce potentiel sur le marché et de générer plus de trafic et de recettes. De nouvelles prescriptions pour la protection du climat visant par exemple à limiter le trafic individuel dans les grandes et moyennes villes constituent de nouvelles opportunités de marché pour les CFF. La restriction de navigation sur le Rhin lorsque le niveau de l'eau est bas contribue en outre au transfert du transport de marchandises vers le rail. Le transport du CO<sub>2</sub> en vue de son stockage dans le sous-sol constitue un nouveau débouché pour les CFF. En développant leur production d'énergie hydraulique et photovoltaïque, les CFF deviendront moins tributaires des importations d'électricité. Par ailleurs, en privilégiant l'électricité plutôt que le diesel, ils réduiront les coûts d'entretien de leur matériel roulant ainsi que des engins de construction et de manœuvre. Sur le marché du travail, les dernières tendances montrent que les entreprises durables ayant des objectifs climatiques précis plaisent beaucoup au personnel et aux candidates et candidats, ce qui permet de remédier à la pénurie de personnel qualifié.

### **Les efforts réalisés sont-ils suffisants pour réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre?**

La contribution à l'accord de Paris sur le climat fait partie des objectifs du groupe CFF, qui s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre conformément aux directives scientifiques. Les CFF ont d'ailleurs adopté une stratégie climatique en 2020. Ils doivent trouver et financer des alternatives non fossiles pour leurs véhicules de chantier

et leurs engins de manœuvre sur rail afin d'atteindre leurs objectifs climatiques. À l'avenir, les bâtiments, aiguilles et véhicules routiers seront alimentés par du courant issu de sources renouvelables. Cela dit, les pénuries d'énergie et le manque de matières premières, de produits et de main d'œuvre représentent des risques de marché qui retardent le passage aux énergies renouvelables. De plus, les prix volatils de l'énergie et les restrictions liées au taux de couverture de la dette ne laissent pas les CFF totalement libres d'augmenter leur production d'énergie hydraulique et solaire comme ils le souhaiteraient, ni d'investir dans d'autres énergies renouvelables comme l'éolien.

Les CFF se sont fixé des objectifs climatiques ambitieux et veulent réduire considérablement leurs émissions de CO<sub>2</sub>. En tant qu'entreprise liée à la Confédération, les CFF sont tenus de viser l'objet de zéro émission nette d'ici à 2040, conformément à la loi sur le climat adoptée en juin 2023. Leur image sera ternie s'ils n'honorent pas leurs engagements. Par rapport à d'autres moyens de transport électriques, le train ne serait plus perçu comme respectueux du climat. La part du chemin de fer dans la répartition modale pourrait diminuer, ce qui pèserait sur le chiffre d'affaires. Par ailleurs, le recul du tourisme hivernal constitue pour les CFF un risque de perte de parts de marché, et donc de recettes. Le départ de collaboratrices et collaborateurs soucieux du climat accentuerait aussi la pénurie de personnel qualifié.

Le cas échéant, l'adoption de nouvelles normes et prescriptions pourrait en outre contraindre les CFF à verser des pénalités pour leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Pour atteindre l'objectif de zéro émission nette, les CFF devront par ailleurs capter leurs émissions inévitables dans l'atmosphère, ce qui sera onéreux.

### **Des solutions innovantes pour préserver le climat.**

La promotion des énergies renouvelables, indissociable de la protection du climat, et la nécessité de mesures d'adaptation de l'activité au changement climatique poussent les entreprises à innover. Pour les CFF, cela se traduit par des opportunités technologiques. Le développement de solutions innovantes, l'exploitation du potentiel des technologies et la progression dans la transformation numérique sont autant de facteurs de succès centraux de la stratégie CFF. Les CFF souhaitent mettre au point, avec des partenaires de recherche et des acteurs de l'industrie, des solutions nouvelles aux problèmes climatiques pour les mettre à la disposition de leur clientèle et de leurs partenaires.

### **Les chaînes d'approvisionnement ne sont pas épargnées.**

Les CFF achètent de nombreux biens et services dans le monde entier. Quand des événements naturels perturbent leurs chaînes d'approvisionnement, ils subissent des retards et des fluctuations des prix d'achat qui peuvent à leur tour causer des retards, des reports et des coûts plus élevés pour leurs projets d'entretien et d'aménagement. Les CFF comptent notamment sur l'économie circulaire pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de leurs fournisseurs et limiter le mieux possible les risques climatiques qui pèsent sur la chaîne d'approvisionnement. Les CFF utilisent les ressources à bon escient pour économiser l'énergie et limiter les coûts. À l'avenir, ils souhaitent mieux connaître leurs chaînes d'approvisionnement, une condition indispensable pour gérer efficacement les risques climatiques qui peuvent compromettre l'approvisionnement en raison de dangers naturels. Le passage à une chaîne d'approvisionnement sans énergies fossiles est particulièrement ambitieux. Les revendications climatiques adressées aux fournisseurs, qui peuvent nuire à l'image de marque, constituent un risque supplémentaire dans la transition des CFF.

### **Pour résumer, le changement climatique accentue les risques suivants pour les CFF:**

- mise en danger des personnes et des biens matériels;
- suppressions de trains, pénuries d'énergie et de personnel, pertes de recettes;
- retards de trains, ajournement des projets et des achats;
- coûts liés à la maintenance, à la réparation de dommages, aux mesures d'adaptation, à l'énergie et à l'approvisionnement, aux taxes sur le CO<sub>2</sub> et aux émissions négatives de CO<sub>2</sub>;
- absences liées à de nouvelles maladies, défaillances et accidents liés à la chaleur excessive;
- baisse de la satisfaction de la clientèle (confort dans les trains, atteinte des objectifs climatiques).

### **Financement de l'adaptation au changement climatique.**

Les CFF ne peuvent pas encore estimer avec certitude l'ampleur des conséquences financières du changement climatique, ni l'investissement nécessaire pour l'atténuer et s'y adapter. Nul ne sait encore si des incitations financières externes seront mises en place pour aider à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse. Des études approfondies sont nécessaires pour définir les répercussions financières du changement climatique sur l'infrastructure, le matériel roulant et l'immobilier, et pour fixer les mesures d'adaptation requises, y compris les conséquences en termes de coûts.

Un système ferroviaire fonctionnel doté d'une infrastructure résiliente garantit le transport des personnes et des marchandises par le rail dans tout le pays, ce qui est essentiel à la survie d'une économie nationale.

La stratégie climatique et énergétique des CFF contribue à la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques de la Suisse d'ici à 2050. La distinction entre les risques que les CFF sont finalement prêts à courir et ceux qu'il leur faut éviter, et le choix des moyens financiers, propres et publics, doivent encore être précisés avec le propriétaire et les commanditaires.

## Gestion des risques.

Présentation des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques.

- a. Processus d'identification et d'évaluation des risques climatiques.**
- b. Processus de gestion des risques climatiques et planification financière de l'organisation.**
- c. Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques dans le management du risque général.**

Les CFF mettent en œuvre une démarche intégrée d'identification et d'évaluation de leurs risques climatiques dans le cadre du processus «Corporate Risk Management». Pour ce faire, les services de gestion des risques des divisions Infrastructure, Marché Voyageurs, Production Voyageurs et Immobilier, du segment Trafic marchandises, ainsi que les unités centrales évaluent et gèrent les risques et les mesures à prendre dans leur domaine. Le Corporate Risk Management se charge de consolider les risques des différentes entités.

Vous trouverez plus d'informations sur la gestion des risques dans le rapport de gouvernance d'entreprise, page 62, et dans le rapport financier, page 102.

## Indicateurs et objectifs.

Publication des indicateurs et des objectifs d'évaluation et de gestion des risques et opportunités climatiques significatifs.

- a. Indicateurs retenus pour évaluer les risques et opportunités climatiques, conformes à la stratégie et au processus de management du risque.**
- b. Émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et, le cas échéant, 3, ainsi que risques correspondants.**
- c. Objectifs de gestion des risques et opportunités climatiques, y compris résultat attendu.**

Dans le cadre de la gestion de leurs risques et opportunités climatiques, les CFF ont défini les objectifs et unités de mesure suivants pour les catégories TCFD énumérées.

### **Émissions de gaz à effet de serre.**

Les CFF aident la Suisse à atteindre ses objectifs climatiques. Ils ont en effet défini les objectifs suivants dans leur stratégie climatique. D'ici à 2030, les CFF vont diminuer de 50% leurs émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation par rapport à l'année de référence 2018. D'ici à 2040, ils vont réduire leurs émissions (scopes 1 et 2) de 92% par rapport à 2018. Cela correspond aux objectifs scientifiques de l'initiative Science Based Target (SBTI) que les CFF se sont engagés à atteindre en décembre 2021. Pour l'initiative «Exemplarité Énergie et Climat» de la Confédération, les CFF se sont par ailleurs engagés à économiser l'énergie et à réduire leurs émissions de gaz à effet de

serre. Cependant, c'est surtout l'empreinte CO<sub>2</sub> très importante des achats des CFF qu'il conviendrait d'améliorer, bien plus que les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation. C'est pourquoi les CFF entendent aussi réduire leurs émissions de scope 3 de 30% d'ici 2030.

#### Indicateurs

- Bilan des gaz à effet de serre Chapitre «Émissions de gaz à effet de serre», p. 139-140
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre Chapitre «Émissions de gaz à effet de serre», p. 140

#### Risques de la transition.

Les CFF réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie, en l'utilisant plus efficacement, en misant sur les sources d'énergie renouvelables, en remplaçant les gaz techniques nocifs pour le climat et en instaurant le standard de l'économie circulaire. Ils chaufferont ainsi leurs bâtiments (d'ici à 2030) et leurs aiguilles (d'ici à 2040) entièrement à l'aide de sources d'énergie ou d'électricité renouvelables. Ils équipent les véhicules ferroviaires et routiers ainsi que les générateurs de chantier de moteurs électriques ou hybrides. Les CFF souhaitent également réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de leur chaîne d'approvisionnement en imposant des critères d'adjudication relatifs aux émissions dans leurs appels d'offres. Enfin, ils remplacent les gaz techniques et les fluides frigorigènes par des alternatives plus respectueuses du climat.

#### Indicateurs

- Installations de chauffage alimentées par des sources renouvelables Chapitre «Construction durable», p. 148
- Part des chauffages des aiguilles renouvelables Chapitre «Énergie», p. 143
- Part des véhicules routiers à moteur alternatif Chapitre «Énergie», p. 143
- Énergie thermique pour les bâtiments et les installations Chapitre «Énergie», p. 142
- Diesel pour la traction ferroviaire Chapitre «Énergie», p. 142
- Combustible pour les véhicules routiers, les machines et les engins Chapitre «Énergie», p. 142
- Pertes de fluides frigorigènes Chapitre «Émissions de gaz à effet de serre», p. 139

Le flux résultant des activités des CFF a un impact considérable sur l'environnement et le climat. Depuis 2021, les CFF ont un centre de compétences dédié à l'économie circulaire. Ce centre initie et développe des modèles d'affaires circulaires en vue de réduire la demande de matières premières, d'en prolonger l'utilisation et d'entretenir activement le matériel.

#### Indicateurs

- Matériaux de construction pour les voies ferrées Chapitre «Consommation de ressources», p. 144
- Ballast traité Chapitre «Consommation de ressources», p. 145

#### Risques physiques.

Les ouvrages de protection, les forêts protectrices ainsi que la surveillance et la procédure d'alarme professionnelles constituent depuis longtemps déjà la base de la protection contre les dangers naturels aux CFF. Pour leurs installations d'infrastructure, les CFF mènent des analyses d'exposition et de vulnérabilité selon différents scénarios climatiques. Ils établiront ensuite des stratégies d'adaptation spécifiques. Les CFF entendent diminuer d'ici à 2030 la part des installations exposées à des risques climatiques aigus ou chroniques en adoptant des mesures appropriées. Les analyses et mesures relatives au matériel roulant et au parc immobilier suivront.

#### Indicateurs

- Nombre d'ouvrages de protection/superficie des forêts protectrices Chapitre «Adaptation au changement climatique», p. 154
- Disponibilité des climatisations dans les trains Chapitre «Adaptation au changement climatique», p. 154
- État des voies Chapitre «Adaptation au changement climatique», p. 154
- Retards dus à des conditions climatiques extrêmes Chapitre «Adaptation au changement climatique», p. 154

### Opportunités liées au climat.

Le train doit renforcer sa réputation de moyen de transport le plus respectueux du climat en Suisse. À cet effet, la Perspective RAIL 2050 de l'Office fédéral des transports vise à doubler la part du train dans la répartition modale (part du train dans le trafic total).

#### Indicateurs

- Répartition modale en trafics voyageurs et marchandises      Chapitre «Transfert de la route au rail», p. 151

Grâce à un programme complet, les CFF vont augmenter leur efficacité énergétique de 30% par rapport à 2010 d'ici à 2030. Ils économiseront ainsi 850 gigawattheures (GWh) par rapport à l'évolution sans intervention. Ils souhaitent produire 100 gigawattheures d'ici à 2030, puis 160 gigawattheures d'électricité par an d'ici à 2040, à partir des installations photovoltaïques posées sur leurs bâtiments et surfaces.

#### Indicateurs

- Efficacité énergétique/Économies d'énergie      Chapitre «Énergie», p. 143
- Production de courant à l'aide du photovoltaïque      Chapitre «Énergie», p. 143

Les CFF misent sur l'économie circulaire afin d'améliorer l'efficacité de leurs ressources. Ils réduisent leurs déchets par le biais du recyclage et du recours à des matériaux réutilisables. D'autres indicateurs spécifiques de pilotage de l'économie circulaire sont en train d'être définis.

#### Indicateurs

- Déchets produits      Chapitre «Déchets», p. 145

Les CFF respectent les standards de la société allemande pour une construction durable (Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen, DGNB), le Standard Construction Durable Suisse SNBS Gold et la norme Minergie-P-ECO pour la planification et la construction de leurs immeubles neufs. Ce faisant, ils investissent dans des bâtiments tournés vers l'avenir, en harmonie avec le climat.

#### Indicateurs

- Constructions nouvelles certifiées durables      Chapitre «Construction durable», p. 148

### Utilisation du capital.

En 2023, les CFF ont investi dans différentes mesures pour continuer de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils ont notamment remplacé 65 chauffages de bâtiments par des systèmes alimentés à l'aide de sources d'énergie renouvelables, fait l'acquisition de 150 véhicules routiers électriques et de l'infrastructure de recharge nécessaire, et préparé les conditions de l'utilisation de fluides frigorigènes respectueux du climat. Les CFF consacrent en moyenne 10 à 15 millions de francs par an aux mesures de protection contre les dangers naturels (hors vagues de chaleur). En 2023, plus de huit millions de francs ont de nouveau été attribués aux investissements et sept millions de francs à la surveillance et à l'entretien des mesures de protection.

### Prix interne du carbone.

Les CFF n'utilisent pas de prix interne du carbone. Pour atteindre l'objectif de zéro émission nette, ils prévoient pour le moment de payer jusqu'à 1000 francs par tonne de CO<sub>2</sub> à partir de 2040 pour l'élimination du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère.

### Rémunération.

La rémunération des membres de la Direction du groupe se compose d'un salaire de base fixe et d'une part de salaire variable. La part variable dépend du degré de réalisation des objectifs du groupe. La viabilité écologique des CFF liée à la réduction des émissions de gaz à effet de serre étant l'un des neuf objectifs du groupe, elle entre en ligne de compte dans la rémunération.

#### Indicateurs

- Part du salaire liée à la performance      Chapitre «Gouvernance d'entreprise», p. 72

# Nous sommes respectueux du climat et de l'environnement.

## Climat et énergie.

139

L'énergie joue un rôle central dans la mise en place de la mobilité durable. Au cours des prochaines années, la poursuite de l'élargissement de l'offre va générer un accroissement des besoins énergétiques malgré le déploiement de mesures considérables en matière d'efficacité. Comparé aux autres modes de transport, le trafic ferroviaire produit peu d'émissions de gaz à effet de serre. Les CFF engendrent malgré tout une empreinte carbone par leurs activités, et notamment par leurs émissions indirectes.

## Émissions de gaz à effet de serre.

### Objectif stratégique.

Les CFF contribuent à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse. D'ici à 2030, ils entendent diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre liées à leur activité par rapport à l'année de référence 2018, et, d'ici à 2040, réduire les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 de 92% par rapport à 2018. À partir de 2040, ils compenseront les émissions restantes au moyen de mesures permettant d'extraire de l'atmosphère une quantité de CO<sub>2</sub> équivalente à celle émise. Ainsi, en plus de remplir l'objectif de zéro émission nette prescrit par la loi, ils suivent aussi les prescriptions scientifiques de la Science Based Targets Initiative (SBTi), qu'ils se sont engagés à respecter en décembre 2021. Comparée aux émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes liées à l'énergie, aux CFF, l'empreinte CO<sub>2</sub> des achats est très élevée. Les CFF entendent par conséquent réduire leurs émissions du scope 3 de 30% d'ici à 2030, toujours en se référant aux prescriptions scientifiques.

### Bilan des gaz à effet de serre.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Scope 1: émissions directes de gaz à effet de serre en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>						
Consommation de combustibles dans les installations fixes	31 700	26 900	27 500	27 300	22 000	↓
Consommation de carburant pour les véhicules ferroviaires et routiers	39 000	36 400	37 100	37 800	34 400	↓
Pertes de fluides frigorigènes	9 600	7 000	9 400	8 900	8 500	↓
Émissions générées par les installations à haute tension et les lacs de retenue	2 100	2 400	1 500	1 000	1 100	↑
<b>Scope 2: émissions indirectes de gaz à effet de serre imputables à l'électricité achetée, aux pertes survenant pendant le transport et la distribution ainsi qu'au chauffage à distance acheté en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>						
Électricité	500	500	500	800	500	↓
Chauffage à distance	3 300	3 900	3 900	3 400	3 800	↑



	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Scope 3: autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>						
Marchandises et services	141 000	142 000	143 000	163 000	154 000	↘
Immobilisations et moyens de production	745 000	915 000	712 000	639 000	636 000	→
Activités relatives à la mise à disposition de carburant, de combustible et d'énergie	23 000	23 000	24 000	26 000	22 000	↘
Transport et répartition (upstream)	14 000	13 000	16 000	11 000	12 000	↗
Recyclage de déchets et de matériaux valorisables	27 000	20 000	21 000	25 000	21 000	↘
Voyages d'affaires	8 000	3 000	2 000	3 000	4 000	↗
Trafic pendulaire du personnel	30 000	20 000	19 000	29 000	30 000	↗
Objets loués	0	0	0	0	0	
Transport et répartition (downstream)	0	0	0	0	0	
Transformation de produits vendus	0	0	0	0	0	
Utilisation de produits vendus	46 000	23 000	28 000	50 000	50 000	→
Élimination ou recyclage de produits vendus	0	0	0	0	0	
Objets loués	0	0	0	0	0	
Franchises	0	0	0	0	0	
Investissements	13 000	15 000	16 000	12 000	12 000	→

Pour le calcul des équivalents CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e), les CFF prennent en compte les émissions des gaz nocifs pour le climat inscrits au protocole de Kyoto et les convertissent en CO<sub>2</sub>e en fonction de leur potentiel de réchauffement planétaire. Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées selon le standard international «The Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition V3.51, 2004)», ainsi que d'autres normes et directives. Par endroits, des projections ou estimations ont été réalisées pour les calculs d'émissions, car aucun chiffre précis n'était encore disponible. Les chiffres indiqués concernent l'activité principale des CFF, y compris la filiale du groupe CFF Cargo SA et les centrales électriques, mais sans inclure d'autre filiale toutefois. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'ensemble des données fondamentales nécessaires pour 2023 n'étaient pas encore accessibles. Le cas échéant, des extrapolations ont été effectuées ou des valeurs de l'année précédente utilisées.

#### Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1).

Le scope 1 est le périmètre le plus restrictif. Il ne comprend que les émissions de CO<sub>2</sub>e directement générées sur place au sein de l'entreprise, comme les gaz d'échappement de ses véhicules diesel ou les pertes de fluides frigorigènes de ses climatisations.

#### Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (scope 2).

Les émissions de gaz à effet de serre du scope 2 sont calculées selon le standard international «The Greenhouse Gas Protocol – Scope 2 Guidance, 2015». Le scope 2 regroupe les émissions de CO<sub>2</sub>e générées par l'électricité ou le chauffage à distance achetés lors de leur production dans les installations de production d'énergie (exemple: gaz d'échappement de l'installation de combustion produisant de la chaleur à distance). Cela comprend également les pertes résultant du transport et de la distribution de l'électricité à des tiers (exemple: pertes au niveau des lignes de contact).

#### Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3).

Les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 sont calculées selon le standard international «The Greenhouse Gas Protocol – Corporate Value Chain (scope 3) Accounting and Reporting Standard, V5.89, 2011». Le scope 3 représente l'ensemble des autres émissions de CO<sub>2</sub>e que l'entreprise génère par ses activités en amont dans la chaîne de création de valeur et qu'elle engendre en aval de ces dernières, de l'extraction des matières premières à l'élimination. Les émissions provenant des marchandises, services, immobilisations, moyens de production et prestations de transports achetés sont estimées en fonction du volume d'achat de l'exercice en cours et sur la base d'une analyse détaillée de l'année 2020.

### Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

	2018	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Réduction des émissions de gaz à effet de serre selon les Science Based Targets en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>						
Scope 1 + scope 2	Année de référence	-17 100	-14 300	-15 000	-23 800	↗
Scope 3		190 000	-3 000	-24 000	-43 000	↗

Les émissions de scope 1 et 2 ont largement baissé entre 2022 et 2023. L'évolution des émissions de scope 3 est principalement liée à l'achat de marchandises et de prestations. Ces émissions sont bien plus élevées les années où les CFF effectuent des achats importants, notamment de trains, comme ce fut le cas en 2020.

Pour plus d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre, voir le chapitre «Pour l'environnement», page 36.



### Intensité des émissions de gaz à effet de serre.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> des trafics voyageurs et marchandises en g de CO<sub>2</sub>e/100 v-km</b>						
Trafic voyageurs CFF (TGL et TR) y c. filiales du trafic régional à voie normale et TGV Lyria en Suisse	14,5	22,2	21,7	16,5	14,2	↓
Trafic régional CFF SA y c. filiales du trafic régional à voie normale	23,1	31,4	32,2	26,0	22,0	↓
Trafic grandes lignes CFF SA y c. TGV Lyria en Suisse	11,3	18,1	17,2	12,7	11,1	↓
Trafic marchandises en Suisse (CFF Cargo SA et SBB Cargo International) en g de CO <sub>2</sub> e/100 t-km nettes	188,0	189,6	186,5	185,4	191,4	↑

Les émissions de CO<sub>2</sub> spécifiques correspondent aux émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation d'énergie directe et indirecte (courant ferroviaire/diesel directement consommé, auquel s'ajoutent les émissions provenant de la mise à disposition de l'énergie, conformément au calcul selon la norme EN 16258).

### Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO).

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Substances appauvrissant la couche d'ozone en kg CFC-11eq</b>						
Fluides frigorigènes	0,21	0,01	0,01	0,01	0,02	↑

En 2023, les CFF n'ont acheté aucune matière dangereuse classée H 420 («Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère»). Les pertes de fluides frigorigènes des dernières installations encore exploitées avec le fluide frigorigène R22 ont fait l'objet d'une estimation.

### Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>), oxyde de soufre (SO<sub>x</sub>) et autres émissions atmosphériques significatives.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Émissions atmosphériques significatives issues de la combustion de carburants et de combustibles en kg</b>						
NO <sub>x</sub>	460 500	431 100	447 500	446 000	405 500	↓
SO <sub>x</sub>	14 900	14 100	13 600	15 700	12 500	↓
PM 2,5	2 900	3 200	3 300	3 400	3 500	↑
PM 2,5-10	1 100	1 000	1 100	1 100	1 000	↓
PM 10	4 000	4 200	4 400	4 500	4 500	→

Les émissions atmosphériques directes se calculent sur la base des carburants utilisés (diesel et essence) et des combustibles consommés pour la production de chaleur (mazout, gaz naturel, propane, bois). Les poussières fines provenant de l'abrasion ne sont actuellement pas prises en compte.

ODD

Informations complémentaires



Protection du climat | CFF

## Énergie.

### Objectif stratégique.

Les CFF fournissent une contribution essentielle à la mobilité durable en réalisant systématiquement et constamment des économies d'énergie. D'ici à 2030, ils s'engagent ainsi à accroître leur efficacité énergétique de 30% par rapport à 2010. Cela leur permettra d'économiser 850 gigawattheures (GWh) d'énergie par an, ce qui représente les besoins énergétiques annuels de quelque 200 000 foyers suisses. En outre, les CFF veulent produire 100 gigawattheures par an d'ici à 2030 et 160 gigawattheures par an d'ici à 2040 sur leurs bâtiments et surfaces au moyen du photovoltaïque. Ils s'approvisionneront en chaleur issue exclusivement de sources d'énergie renouvelables pour les bâtiments d'ici à 2030 et pour les chauffages d'aiguilles d'ici à 2040. D'ici à 2030, au moins 50% des véhicules routiers seront électriques.

### Consommation d'énergie.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Consommation d'électricité et de courant ferroviaire en Suisse en GWh</b>						
Courant ferroviaire	1 734	1 578	1 635	1 692	1 660	▼
Consommation propre pour la mise à disposition du courant ferroviaire	140	190	189	145	139	▼
Diesel pour la traction ferroviaire	110	102	107	106	96	▼
Combustible pour les véhicules routiers, les machines et les engins	31	29	28	31	28	▼
Électricité pour les bâtiments et installations	280	285	298	290	281	▼
<b>Énergie thermique pour les bâtiments et installations en GWh</b>						
Mazout	53,1	50,7	46,0	58,9	43,3	▼
Gaz naturel	78,8	59,9	60,9	47,8	44,5	▼
Propane	6,3	4,4	11,1	7,6	5,8	▼
Biogaz	2,0	5,0	6,3	3,5	2,3	▼
Bois	13,8	17,1	18,9	20,8	22,6	↗
Chauffage à distance	53,1	61,5	61,0	53,3	60,3	↗

La mesure de la consommation énergétique se base sur les volumes achetés. Le courant ferroviaire comprend l'ensemble de la consommation de tous les véhicules CFF sur leur propre réseau et sur les réseaux tiers. Le courant est mesuré sur les locomotives et véhicules moteurs à l'aide de dispositifs de mesure de l'énergie. Si aucune valeur mesurée n'est disponible pour certains véhicules, on utilise des valeurs de substitution. Pour les petits objets, le calcul de l'énergie thermique repose sur les volumes de mazout achetés et sur le niveau des stocks en été. Dans ce cas, la comptabilisation est effectuée sur la dernière période de chauffage complète passée.

La consommation d'énergie pour l'électricité et le chauffage a globalement diminué en 2023. Les émissions atmosphériques directes se calculent sur la base des carburants utilisés (diesel et essence) et des combustibles consommés pour la production de chaleur (mazout, gaz naturel, propane, bois). Les poussières fines provenant de l'abrasion ne sont actuellement pas prises en compte.

### Intensité énergétique.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Consommation d'énergie spécifique</b>						
du trafic ferroviaire voyageurs en kWh/100 v-km	7,90	12,13	11,86	9,01	7,77	▼
du fret ferroviaire en kWh/100 t-km nette	4,35	4,05	4,09	4,11	4,07	→
pour tous les trains de voyageurs et de marchandises en kWh/100 train-km	1 110,93	1 055,09	1 057,17	1 074,39	1 053,15	▼
pour tous les trains de voyageurs en kWh/100 train-km	1 040,44	992,94	986,86	1 011,15	994,10	▼
pour tous les trains de marchandises en kWh/100 train-km	1 541,40	1 440,26	1 523,18	1 509,90	1 474,12	▼

La consommation d'énergie spécifique en trafic voyageurs se calcule du point de vue des CFF en qualité d'entreprise de transport ferroviaire, y c. filiales du trafic régional à voie normale CFF. La valeur se compose des besoins directs de courant ferroviaire des trains et de la prestation de transport. Les besoins énergétiques spécifiques en fret marchandises comprennent les besoins de CFF Cargo ainsi que les prestations de SBB Cargo International SA en Suisse. La consommation énergétique spécifique par train-kilomètre se calcule à partir de la quantité de courant ferroviaire et de la prestation de transport sur le réseau de CFF Infrastructure (somme de tous les trains en trafics voyageurs et marchandises et de l'infrastructure).

L'efficacité énergétique du trafic voyageurs s'est nettement améliorée par rapport à l'année précédente, dépassant le niveau qui prévalait avant la pandémie de coronavirus. Ce bon résultat s'explique par un taux d'occupation des trains plus élevé.

### Énergies renouvelables.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Part des sources d'énergie renouvelables dans le courant ferroviaire en %	95,5	91,1	90,2	90,3	90,0	→
Part des sources d'énergie renouvelables pour l'énergie thermique en %	20,4	26,5	27,2	26,5	30,7	↗
dont part des sources d'énergie renouvelables dans le chauffage des aiguilles en %	-	-	-	-	66,2	-
Part des véhicules routiers à moteur alternatif en %	0,2	0,4	0,6	1,9	8,4	↗
Production de courant à l'aide du photovoltaïque en GWh	4,6	5,5	6,1	6,3	7,4	↗

La part des sources d'énergie renouvelables dans le courant ferroviaire dépend principalement de la pluviosité alimentant les barrages pour des centrales hydroélectriques. L'achat de certificats d'origine permet de viser un objectif d'au moins 90% d'énergie renouvelable. La part des sources d'énergie renouvelables pour l'énergie thermique est basée sur les quantités d'énergie achetées pour les bâtiments et les installations fixes, auxquelles s'ajoute l'énergie thermique produite par les pompes à chaleur utilisées. Tous les modules situés sur les installations et bâtiments des CFF contribuent à produire du courant à l'aide du photovoltaïque, qu'ils aient été réalisés dans le cadre d'une solution de contracting ou en tant qu'investissement propre.

La part de véhicules routiers à moteur alternatif est en forte hausse par rapport à l'année précédente. En 2023, les CFF ont poursuivi la conversion de leur flotte et utilisent aujourd'hui 171 véhicules routiers électriques et 47 véhicules hybrides.

### Efficacité énergétique.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Économies d'énergie en GWh	394	440	504	539	569	↗

L'impact annuel des mesures d'économie d'énergie recensées dans le programme «Économies d'énergie et protection du climat» est indiqué. Pour ce faire, l'énergie consommée dans le cadre de la mise en œuvre des mesures est comparée à la consommation potentielle avec une évolution non influencée. L'énergie finale de toutes les sources d'énergie est prise en compte, toutes divisions confondues.

Pour plus d'informations sur l'énergie, voir le chapitre «Pour l'environnement», pages 38-39.

ODD

Informations complémentaires



Énergie durable | CFF

## Économie circulaire.

Une large part des biens produits dans le monde sont fabriqués à partir de matières premières non renouvelables et mis en décharge ou incinérés sitôt utilisés. L'économie circulaire se fonde quant à elle sur le cycle naturel des matériaux et vise leur usage multiple sans produire de déchets ni d'émissions polluantes. Les CFF comptent parmi les principaux commanditaires de Suisse et sont par conséquent à l'origine d'une importante consommation de matériaux et d'énergie. Avec plus de 76 millions de tonnes, ils possèdent un des plus vastes stocks de matériaux de Suisse. Le flux de matériel qui en résulte a des conséquences considérables sur l'environnement et le climat.

### Consommation de ressources.

#### Objectif stratégique.

Conscients des enjeux économiques, écologiques et des risques, les CFF font de la préservation des ressources une priorité absolue et développent leurs efforts dans ce sens à plusieurs niveaux. L'économie circulaire ne doit pas être une simple initiative ponctuelle, mais une philosophie profondément ancrée dans la culture et les processus du groupe. Guidés par cette ambition, les CFF poursuivent trois orientations stratégiques: premièrement, l'adaptation des processus internes, deuxièmement, le développement d'offres circulaires destinées à la clientèle et, troisièmement, l'ancrage de l'économie circulaire dans la culture d'entreprise des CFF. Les CFF instaurent actuellement des valeurs cibles spécifiques pour la gestion de l'économie circulaire, qui commenceront à être utilisées en 2024.

#### Matériaux utilisés en fonction du poids et du volume.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Matériaux de construction pour la construction des voies en tonnes</b>	674 051	617 496	643 583	642 251	625 166	↓
Gravier	41 574	49 612	63 996	59 349	64 215	↗
Ballast	510 261	460 729	466 495	465 499	449 960	↓
Traverses en béton	59 329	56 129	64 765	67 460	65 875	↓
Traverses en bois	6 480	4 355	4 815	4 997	4 463	↓
Traverses en acier	2 434	2 006	1 680	1 821	2 285	↗
Rails	53 973	44 665	41 832	43 125	38 368	↓
<b>Autres matériaux en tonnes</b>						
Lubrifiants	612	589	568	472	461	↓
Herbicides	1,9	1,4	1,9	1,4	0,8	↓

### Matières premières recyclées utilisées.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Ballast traité en tonnes	190 000	100 000	140 000	120 000	120 000	→

Les données concernent le ballast qui a pu être nettoyé sur place lors des travaux de renouvellement des voies et directement réutilisé comme tel.

Pour plus d'informations sur les approches de l'économie circulaire, voir le chapitre «Pour l'environnement», pages 36-37.

#### ODD



#### Informations complémentaires



Économie circulaire | CFF

## Déchets.

### Objectif stratégique.

Les CFF évitent avant tout de produire des déchets d'exploitation en privilégiant l'utilisation de matériaux revalorisables. Ils procèdent au recyclage de ces derniers, éliminent les déchets spéciaux dans le respect de la législation et réduisent les répercussions sur l'environnement en optimisant le transport. Ils entendent renforcer la mutualisation de certains matériaux valorisables issus de projets d'entretien et de construction à l'échelle du groupe, les trier en fonction de leur qualité et les vendre sur le marché ad hoc. En outre, les CFF prévoient d'accroître la part de recyclage et de réutilisation de l'ensemble des déchets et matériaux valorisables.

### Déchets produits.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Déchets produits en tonnes</b>						
Déchets industriels	339 402	254 124	243 275	266 171	250 255	↓
dont déblais de voies (ballast, gravier)	242 669	165 459	149 496	181 835	175 903	↓
Déchets spéciaux	45 939	30 625	49 746	65 979	57 612	↓
Déchets des voyageurs	12 866	9 617	10 088	10 641	10 834	↗

On entend par déblais de voie (ballast, gravier) la quantité qui ne peut pas être nettoyée sur place et réutilisée directement comme ballast. Elle est remise à des entreprises suisses spécialisées dans l'élimination des déchets qui, selon leurs propres indications, en traitent près de 80%, réutilisés par exemple comme gravillons pour le béton; les 20% restants doivent être mis en décharge. Pour les déchets des voyageurs, ce sont les volumes de déchets acheminés par les CFF pour élimination qui sont indiqués.

#### ODDs



#### Informations complémentaires



Gestion des  
déchets | CFF

## Habitats durables.

La perte, la dévaluation ou le morcellement des habitats naturels menacent la flore et la faune indigènes en Suisse. Les CFF contribuent à leur mise en péril par leur infrastructure ferroviaire, leur immobilier et leurs projets de construction. Dans le même temps, leurs remblais de voies constituent un corridor vert d'une importance nationale pour la biodiversité. En tant que propriétaire des gares situées en centre-ville et des zones adjacentes, les CFF participent en outre à la préservation du patrimoine architectural et au développement des quartiers.

146

## Biodiversité.

### Objectif stratégique.

D'ici à 2030, les CFF entretiendront 20% de leurs talus en les maintenant proches de l'état naturel. Ils entendent promouvoir la mise en réseau des biotopes pour les animaux à proximité des lignes ferroviaires. Ils répondent ainsi à la demande de la Confédération de contribuer à garantir l'infrastructure écologique dans le cadre du Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse. En outre, les CFF promeuvent des espèces pérennes et adaptées aux sites dans les zones forestières, s'ajustant ainsi par anticipation aux répercussions des changements climatiques. Les CFF luttent systématiquement contre les plantes néophytes envahissantes sur les surfaces précieuses du point de vue écologique.

### Des talus maintenus proches de l'état naturel sur les surfaces de biodiversité.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Part des surfaces maintenues proches de l'état naturel en %</b>						
Surface totale des CFF en ha	9 540	9 514	9 520	9 537	9 624	↗
Surface totale des talus non boisés en ha	-	-	2 500	2 500	2 500	→
dont surfaces de biodiversité (surfaces maintenues proches de l'état naturel) en %	-	-	3,1	4,1	5,2	↗
dont surfaces de biodiversité potentielles en %	-	-	6,8	8,3	9,9	↗
dont surfaces de remplacement issues des projets en %	-	-	4,5	4,3	4,6	↗
dont surfaces en entretien standard en %	-	-	84,9	83,3	80,4	↘

Les CFF exploitent en les maintenant proches de l'état naturel tous les terrains situés le long des lignes de chemin de fer qui sont soumis à l'ordonnance sur la protection des prairies et pâturages secs d'importance nationale (OPPPS), se trouvent dans une réserve naturelle ou revêtent un caractère écologique précieux. Pour l'entretien des surfaces de biodiversité, des normes strictes favorisant le développement d'une flore et d'une faune variées s'appliquent. Les surfaces doivent entre autres être fauchées et non pas mulchées, et les déchets de coupe collectés. Des exigences strictes régissant les hauteurs minimales et les dates de fauchage s'observent également, tandis que les néophytes envahissantes sont systématiquement combattues. Pour la planification, l'exécution et le reporting, les CFF utilisent le système Information Végétation (IVEG); depuis 2021, les surfaces de biodiversité et les surfaces de compensation écologique propres sont systématiquement recensées. L'IVEG répertorie d'ores et déjà les réserves naturelles nationales. Le recensement des réserves cantonales est en cours.

### Espèces protégées dans l'environnement ferroviaire.

Dans l'environnement ferroviaire, les espèces protégées suivantes sont notamment référencées: la vipère aspic, le castor, le lézard des souches et des murailles, le sonneur à ventre jaune, la coronelle lisse, l'œdipode aigue-marine, la mante religieuse, les abeilles sauvages ainsi que diverses espèces d'orchidée, comme le sabot de Vénus ou l'orchidée militaire.

Pour identifier les espèces protégées, les CFF s'appuient sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la liste rouge de l'Office fédéral de l'environnement ainsi que sur des listes rouges régionales. Y figurent les espèces dont l'habitat se trouve dans des régions concernées par des activités commerciales des CFF. Les CFF disposent d'un géoportail qui indique aux concepteurs de projets de rénovation et de développement la présence d'espèces menacées. Les renseignements correspondants sont mis à disposition par les centres nationaux de données relatives à la protection des espèces et régulièrement actualisés.

147

### Passage des animaux sauvages et des petits animaux.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Nombre de sites présentant des conflits avec les amphibiens</b>						
dont zones de conflit potentielles	-	-	>700	>700	>700	→
dont zones de conflit connues	-	-	35	35	35	→
dont zones de conflit résolu au cours de l'année de reporting	-	-	5	2	4	↗

Actuellement, le chemin de fer ne présente aucun effet barrière pour la faune sauvage et ce, dans aucun des corridors suprarégionaux. Une analyse SIG a été réalisée par le Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (karch) pour le compte de l'OFEV afin d'identifier des zones de conflit potentielles. Elle a permis d'examiner si des lignes de chemin de fer se trouvaient sur un axe de migration éventuel. En outre, les CFF dressent la liste des zones de conflit déjà connues sur les tronçons CFF. Ces dernières ont été répertoriées sur la base de signalements sur les sites correspondants.

Pour plus d'informations sur la biodiversité, voir le chapitre «Pour l'environnement», page 39.

ODD

Informations complémentaires



Biodiversité | CFF

## Construction durable et développement des sites.

### Objectif stratégique.

Lors de la planification et de la construction de nouveaux biens immobiliers, les CFF appliquent les normes les plus récentes de la Société allemande pour une construction durable (DGNB). Depuis août 2022, les projets sont construits selon le «Standard Construction Durable Suisse» (SNBS). Les CFF ont renoncé en 2016 aux chauffages à l'huile et au gaz (chauffages fossiles) pour les constructions nouvelles et les rénovations de bâtiments. D'ici à 2030, ils entendent remplacer tous les chauffages fossiles de leur parc immobilier par des alternatives renouvelables.

148

### Constructions nouvelles certifiées durables.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Nombre de constructions nouvelles certifiées durables par année	1	3	2	4	4	→

### Installations de chauffage alimentées par des sources renouvelables.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Nombre d'installations de chauffage utilisant des énergies fossiles remplacées par du matériel alimenté par des sources renouvelables	26	30	24	30	65	↗

Pour plus d'informations sur les projets de construction durable, voir les chapitres «Pour l'environnement», pages 36-37, et «Pour la société», page 42.

ODD

Informations complémentaires



Développement durable  
au quotidien | CFF Immo-  
bilier (cff-immobilier.ch)



# Nous sommes les pionniers du développement durable des transports.

## Mobilité durable.

La mobilité est la base d'une société en bonne santé et d'une économie fonctionnelle. Or, un développement de l'offre de transport s'accompagne d'une augmentation des embouteillages, des accidents, du bruit et des émissions.

En outre, les personnes à mobilité réduite ou atteintes de troubles sensoriels rencontrent de nombreux obstacles physiques et numériques au quotidien lors de leurs déplacements. La Suisse a donc besoin de solutions de mobilité qui soient socialement acceptables, préservent l'environnement et améliorent le bien-être. Les transports publics et, partant, les CFF jouent un rôle central à cet égard.

## Accessibilité.

### Objectif stratégique.

Les CFF permettent aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en train en toute autonomie. Ils mettront en œuvre la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) dans son intégralité dans les meilleurs délais. À partir de 2024, le groupe proposera des solutions transitoires ou de remplacement dans l'ensemble des gares et arrêts qui n'ont pas encore été transformés conformément à la LHand. Les points de contact numériques pertinents pour la clientèle le long de la chaîne de service devront être intégralement accessibles à partir de 2025.

### Gares permettant un accès au chemin de fer sans obstacles.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Nombres de gares de CFF SA accessibles de plain-pied	[394]	[414]	[441]	394	463	↗

Les gares ou arrêts sont considérés comme accessibles dès lors que les personnes en situation de handicap peuvent les utiliser de manière autonome. On entend par handicap toute déficience physique, cognitive ou psychique présumée durable, y compris les limitations liées à l'âge. Les mesures visant à rendre les gares accessibles profitent à une grande partie de la clientèle. Les personnes dont la mobilité est temporairement réduite ainsi que celles qui transportent des poussettes, des bagages lourds ou des vélos en bénéficient également. Depuis fin 2023, les voyageuses et voyageurs sont également informés de la conformité partielle des gares. Est considéré comme partiellement conforme une gare qu'une grande partie du public peut utiliser de manière autonome, mais qui présente des limitations mineures (exemples: marches ou sol irrégulier aux abords de la gare, accès secondaires inadaptés aux personnes à mobilité réduite ou ascenseurs trop petits). Fin 2023, 70 gares sur les 463 accessibles de plain-pied étaient partiellement conformes.

### Utilisation de matériel roulant accessible.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Utilisation de matériel roulant accessible en %	-	-	-	-	91,8	-
dont trafic régional	-	-	-	-	98,4	-
dont trafic grandes lignes	-	-	-	-	75,0	-
dont trafic voyageurs international	-	-	-	-	30,0	-

Depuis 2023, les CFF informent leur clientèle du niveau d'accessibilité du matériel roulant en lui indiquant le pourcentage de véhicules accessibles sur l'ensemble des liaisons quotidiennes assurées par les CFF [y compris TILO et Lemanis (Flirt CH)]. Une liaison correspond à un numéro de train en circulation. Le premier mardi qui suit le changement d'horaire (CH) sert de référence et de base de calcul.

### Niveau d'accessibilité des points de contact numériques.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Niveau d'accessibilité des points de contact numériques en %	[64,0]	[71,0]	86,3	88,3	92,3	↗

Depuis 2021, les CFF mesurent la valeur des points de contact numériques accessibles à l'aide d'une chaîne de voyage concrète. Pour l'évaluation globale, ils pondèrent chaque point de contact en fonction de l'impact (gravité de la situation s'il est impossible d'utiliser le point de contact) et de la fréquence (fréquence d'utilisation du point de contact). En fonction du type de point de contact (site Internet, application mobile, affichage numérique, écran tactile, informations sonores et supports numériques), ce sont les critères ou directives juridiques en vigueur qui servent de référence. L'évaluation de la chaîne de voyage tient également compte des différents besoins des personnes souffrant d'un handicap visuel, auditif ou moteur. Les valeurs des années 2019 et 2020 sont notées entre [...] en raison de cette nouvelle méthode de calcul.

Pour plus d'informations sur la mise en œuvre de l'accès au train pour les personnes à mobilité réduite, voir le chapitre «Pour nos clientes et clients», pages 17-18.

ODD

Informations complémentaires



Mobilité accessible | CFF

## Transfert de la route au rail.

### Objectif stratégique.

Avec la Perspective RAIL 2050, l'Office fédéral des transports entend exploiter efficacement les points forts du rail, contribuer à la Stratégie climatique 2050 et renforcer la Suisse en tant que lieu de vie et place économique. D'une part, l'évolution du rail et le développement territorial doivent être coordonnés. D'autre part, il convient de viser un accroissement de la part ferroviaire dans la répartition modale en trafics voyageurs et marchandises, aussi bien au niveau national qu'international.

151

### Répartition modale en trafics voyageurs et marchandises.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2021/2022
Part du rail dans le trafic voyageurs motorisé en %	16,7	13,7	13,8	16,8	-	↗
Part du rail dans l'ensemble du trafic marchandises en %	37,1	36,6	37,3	37,5	-	→

Part du chemin de fer dans le trafic voyageurs motorisé et dans l'ensemble du trafic marchandises sur rail et sur route; calcul basé sur la prestation de transport en Suisse en voyageurs-kilomètres, hors mobilité douce, respectivement en tonnes-kilomètres nettes-nettes. Calcul effectué sur la base de données de l'Office fédéral de la statistique – Mobilité et transports, publié en décembre 2023.

### Hausse de la demande pendant les heures de grande affluence en comparaison avec la demande pendant les heures creuses.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Hausse de la demande pendant les heures de grande affluence, en %	4,2	-40,3	0,4	35,3	15,5	↘
Hausse de la demande pendant les heures creuses, en %	6,2	-39,9	8,5	36,2	17,1	↘

Heures de grande affluence: du lundi au vendredi, de 6h00 à 8h59 ainsi que de 16h00 à 18h59.

ODD

Informations complémentaires



Mobilité durable | CFF

## Sécurité et résilience.

Un réseau ferroviaire performant, stable et résilient contribue grandement à une économie et une société sûres et efficaces. D'une part, les CFF protègent leur exploitation des attaques du cyberespace, car sans infrastructure informatique sûre, aucun train ne pourrait circuler. D'autre part, les CFF mettent en œuvre des mesures adaptées pour minimiser les répercussions du changement climatique. Avec l'essor de la numérisation, les CFF traitent également une quantité croissante de données de la clientèle. En prendre le plus grand soin fait partie de leur principale mission.

152

### Protection des données de la clientèle.

#### **Objectif stratégique.**

Les CFF traitent les données de la clientèle avec retenue et exclusivement dans l'objectif d'offrir une valeur ajoutée. Ils ne vendent aucune donnée de la clientèle et donnent à chacun et chacune la possibilité de refuser le traitement de ses données pour voyager de manière anonyme, c'est-à-dire sans que les données personnelles soient saisies.

#### **Plaintes en lien avec des données de la clientèle.**

Le nombre de demandes de renseignements et de suppression de données relevant du droit de la protection des données ayant fortement augmenté en 2023, les CFF ont été contraints d'allonger leur délai de traitement. Depuis le 15 février 2023, différents médias ont fait état d'un nouveau système de mesure de l'affluence pour lequel les CFF auraient lancé un appel d'offres. Or, cette couverture médiatique s'est révélée parfois inexacte. Les CFF utilisent depuis des années un système de mesure de l'affluence pour connaître le nombre de personnes fréquentant les grandes gares. Les données collectées servent à améliorer les intervalles de nettoyage, l'affichage des informations, le nombre de places disponibles et l'offre commerciale, ainsi qu'à les adapter à l'évolution de la fréquentation et des besoins. Les CFF exploitent également ces données pour déterminer les dimensions des passages lors de projets de transformation. Ce système de mesure de l'affluence leur permet de mieux appréhender les flux de personnes pour sécuriser les gares et en faire des lieux aussi agréables que possible, tout en évitant les obstacles et les goulets d'étranglement. Les CFF ne collectent à cet effet aucune donnée personnelle relative à la clientèle des gares. Le nouveau système de mesure prévu ne modifie en rien ce principe: il ne permet pas d'identifier les personnes. Les données collectées sont anonymisées et traitées dans le respect de la vie privée. La reconnaissance faciale n'est pas non plus employée. Face aux nombreuses questions et inquiétudes soulevées par ce projet dans l'opinion publique, les CFF ont renoncé à enregistrer des informations permettant de segmenter la clientèle, telles que la classe d'âge, le genre ou encore la taille. Grâce à de nouvelles possibilités techniques, le nouveau système de mesure offrira les mêmes fonctionnalités qu'auparavant, mais avec une meilleure qualité et un niveau de détail plus élevé.

L'apparition de la nouvelle bannière d'information sur les cookies, dans l'application Mobile CFF, en août 2023 a suscité certaines interrogations. Des clientes et clients ont en effet déploré que l'entreprise russe Yandex y soit mentionnée comme entreprise partenaire. Il s'agissait en réalité d'une erreur de mise à jour de la liste des fournisseurs de cette bannière. Cette erreur concernait l'ensemble de la clientèle du prestataire technique de la bannière, et pas seulement les CFF. Ces derniers n'ont toutefois, à aucun moment, partagé de données clientèle avec Yandex, et ont mis à jour la liste des fournisseurs de la bannière d'information sur les cookies à l'issue des alertes.

Pour plus d'informations sur la protection des données sur la clientèle, voir le chapitre «Pour la société», page 43.

ODD

Informations complémentaires



Protection des données | CFF

## Cybersécurité.

### Objectif stratégique.

Les CFF protègent leurs données et applications dans les systèmes, installations et véhicules en adéquation avec les risques et les rendent résistantes aux menaces tout en tenant compte des contraintes économiques. D'ici à 2026, les CFF entendent améliorer sans relâche le degré de maturité de la sécurité informatique.

### Nombre d'incidents de cybersécurité.

Pour des raisons de confidentialité, les CFF ne publient aucun chiffre sur les incidents affectant la cybersécurité.

Pour plus d'informations sur les mesures relatives à la cybersécurité, voir le chapitre «Pour un chemin de fer robuste», page 23.

ODD

Informations complémentaires



Cybersécurité | CFF

## Adaptation au changement climatique.

### Objectif stratégique.

Les CFF connaissent les risques et les opportunités liés aux effets du changement climatique. Ils augmentent leur capacité de résistance par des mesures d'adaptation et réduisent en permanence les effets négatifs sur la sécurité, la ponctualité, la disponibilité et la satisfaction de la clientèle. Ils garantissent les aptitudes et la santé du personnel et tiennent compte des changements climatiques lors des achats. Ainsi, les CFF réduisent le risque de dommages significatifs causés par les intempéries sur les personnes, l'environnement, l'infrastructure, les bâtiments, les biens et les installations.

### Protection contre les risques naturels.

Les quelque 5000 ouvrages de protection et 870 000 mètres carrés de forêt de protection déjà existants ainsi que le concept de surveillance et d'alerte professionnel permettront aux CFF de continuer à se préserver des dommages corporels et dégâts matériels causés par des risques naturels. Ces dix dernières années, les CFF ont toujours anticipé correctement les tendances d'évolution. Ils ont ainsi empêché que les répercussions des risques naturels liés aux changements climatiques s'aggravent. Tout comme l'année précédente, les CFF ont investi près de sept millions de francs en 2023 pour l'entretien et le maintien des mesures de protection.

### Température à bord des trains.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Disponibilité des climatisations à bord des trains en %	-	92,5	95,2	96,0	98,6	↗

Le calcul de la disponibilité des climatisations repose sur les messages de dérangement reçus par type de flotte. La durée d'indisponibilité (du début du dérangement à la clôture du message) est calculée en demi-journées.

### État des voies.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Nombre pour 100 km de voie principale</b>						
Ruptures de rails	0,43	0,22	0,30	0,14	0,16	↗
Déformations de la voie	0,46	0,11	0,13	0,30	0,28	↘

Le concept de rupture de rail désigne un rail séparé en deux ou plusieurs parties ou dont un fragment de matériau s'est détaché, créant une entaille d'au moins 50 mm de long et 10 mm de profondeur dans la surface de roulement. Les déformations de voie se composent du nombre de déjettements de la voie (> 50 mm) et d'écrasements (< 50 mm).

### Retards dus à des conditions climatiques extrêmes.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Minutes de retard des voyageurs en raison de dérangements des installations d'infrastructure de CFF dus à des conditions météorologiques et environnementales anormales, en millions de minutes	0,9	0,9	3,7	0,3	0,7	↗

Les minutes de retard de chaque train n'arrivant pas à l'heure (3 minutes ou plus) sont multipliées par le nombre de voyageurs descendant du train. Seules les minutes de retard directement provoquées et clairement attribuables à une cause sont prises en compte.

Les conditions climatiques exceptionnelles ont eu un impact majeur sur la ponctualité du trafic en 2023, avec une augmentation des retards des voyageuses et voyageurs d'environ 376 000 minutes (+ 113%), soit 709 374 minutes au total. Le mauvais temps (chutes de neige plus fréquentes que la normale, périodes de fortes précipitations, tempêtes) et l'été caniculaire ont été les principaux facteurs de la dégradation du service par rapport à 2022 et ont mis à mal le système ferroviaire.

Pour plus d'informations sur l'adaptation au changement climatique, voir le chapitre «Pour l'environnement», page 39.

ODD



Informations complémentaires



Risques naturels et changement climatique | CFF

## Achats durables.

Les entreprises ont la responsabilité de garantir la protection de l'environnement et de la société dans leurs chaînes d'approvisionnement. Les marchandises et services achetés doivent être produits dans des conditions favorables à un rapport responsable à l'humain et à la nature. Les CFF comptent parmi les principaux commanditaires de Suisse et travaillent avec des milliers de fournisseurs. Ils respectent les objectifs relatifs aux procédures de soumission des marchés publics et tiennent ainsi compte non seulement du prix et de la qualité lors de l'adjudication, mais aussi des aspects écologiques et sociaux. De cette manière, ils entendent limiter les coûts environnementaux indirects et assumer leur obligation de diligence dans la chaîne d'approvisionnement en matière de respect des droits de l'homme.

155

### Objectif stratégique.

Les CFF font avancer activement la transformation vers une culture des achats durable, axée sur la qualité, au sens de la nouvelle loi fédérale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LMP/OMP). Ils se sont fixé les objectifs correspondants: d'ici à 2027, les CFF s'engagent à porter leur score sur la plate-forme d'évaluation EcoVadis à 80 points dans le domaine des achats responsables. Par ailleurs, les fournisseurs à risque sont évalués sur leur durabilité et obtiennent en moyenne 50 points sur 100. Enfin, les CFF réduisent la probabilité de violation des droits du travail et des droits de l'homme par les fournisseurs sélectionnés en exigeant des certificats des fournisseurs à risque et en menant des audits.

### Maturité des achats durables.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Évaluation EcoVadis des achats durables des CFF en points (1-100)	50	60	70	70	60	↓

Les CFF font l'objet d'une réévaluation tous les deux ans. La prochaine aura lieu en 2025.

Le score EcoVadis des CFF a perdu 10 points en 2023. La plate-forme d'évaluation salue, une fois de plus, l'engagement exemplaire des CFF en faveur du développement durable et leurs progrès accomplis sur le plan de l'éthique. Les CFF ont toutefois subi une baisse de leur score dans les domaines du droit du travail, des droits de l'homme et de l'approvisionnement durable. Deux facteurs en sont responsables: d'une part, la situation difficile en matière de sécurité au travail et, d'autre part, l'absence de gestion globale du devoir de diligence en matière de droits de l'homme. Des efforts ont été déployés en 2023 pour améliorer la situation dans ces deux domaines (voir le paragraphe sur la sécurité au travail, page 23, et celui consacré au devoir de diligence en matière de droits de l'homme, pages 42-43).

**Fournisseurs devant être soumis à un contrôle sur la base de critères écologiques et sociaux.**

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Évaluation de la durabilité des fournisseurs</b>						
Nombre de fournisseurs avec une évaluation globale de durabilité	96	129	173	249	289	↗
Valeur moyenne de tous les fournisseurs évalués en points (1-100)	60,0	60,6	59,6	58,8	59,8	↗
<b>Nombre d'audits sociaux menés</b>						
Audit initial	4	1	0	1	1	→
Recertification	7	5	6	3	5	↗

Pour plus d'informations sur les audits sociaux effectués, voir le chapitre «Pour la société», page 43.

**ODD**



**Informations complémentaires**



Approvisionnement durable | CFF



# Nous sommes un employeur responsable.

## Employeur attrayant.

157

Les CFF, qui comptent parmi les principaux employeurs de Suisse, sont responsables des conditions de travail de 35 000 collaboratrices et collaborateurs. Grâce aux multiples profils métier qui existent au sein de leur entreprise, ils peuvent encourager activement leur personnel en fonction des besoins et ambitions individuels. Les CFF forment de nombreux jeunes et personnes en reconversion professionnelle, et contribuent ainsi de façon essentielle à l'économie suisse.

## Conditions d'emploi.

### Objectif stratégique.

Les CFF font partie des meilleurs employeurs en Suisse. Ils offrent d'excellentes conditions-cadres à des femmes et des hommes engagés, à toutes les étapes de la vie. Les CFF assurent des conditions d'engagement modernes et des solutions adaptées aux environnements de travail spécifiques, notamment pour ce qui est du temps et du lieu de travail, des formes de collaboration, des modèles de vie et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ils offrent une rémunération conforme au marché, aux exigences et à la performance. Ils augmentent la part des emplois à temps partiel afin de rester un employeur attractif et d'attirer de nouveaux talents. Des collaboratrices et collaborateurs motivés et engagés sont indispensables pour fournir des prestations et services de qualité. C'est pourquoi les CFF visaient pour 2023 une motivation du personnel de 78 points.

### Effectif.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Nombre de collaborateurs en ETP	32 535	33 498	33 943	34 227	34 987	↗
dont CFF SA et CFF Cargo SA (Suisse)	26 983	27 788	28 172	29 005	29 697	↗
dont filiales	5 553	5 711	5 770	5 222	5 290	↗
Fluctuation en ETP	1 956	1 716	1 932	2 033	2 211	↗
Part du personnel à temps partiel en %	21,6	22,3	22,9	23,4	24,4	↗
dont femmes	55,3	55,2	56,2	55,6	56,2	↗
dont hommes	14,3	14,8	15,3	15,9	16,7	↗

Pour plus d'informations sur l'effectif, voir le chapitre «Pour nos collaboratrices et collaborateurs», page 30.

### Congé parental.

En matière de congé parental, les CFF vont au-delà des droits légaux. Ils garantissent à leurs collaboratrices un congé de maternité de 18 semaines à la naissance d'un enfant. Les pères bénéficient d'un congé de paternité d'une durée de 20 jours. Le congé pour adoption est de 20 jours. En outre, il est possible de demander un congé non rémunéré d'une durée maximale de trois mois pour l'éducation des enfants. Le personnel est informé de ses droits aux congés.

Les CFF s'engagent en faveur d'une conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ils proposent plusieurs offres de conseil aux membres de leur personnel et permettent des modèles de travail flexibles. De plus, avec FamilyCare, les CFF soutiennent les parents dans l'organisation et le financement d'une garde externe à la famille.

Concernant le nombre exact de collaboratrices et collaborateurs ayant pris un congé parental en 2023, les CFF n'ont généré aucun indicateur. Il en va de même pour le taux de retour au travail à l'issue du congé, qui n'est pas relevé non plus.

158

### Attrait en tant qu'employeur.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Rang selon le classement Universum</b>						
Étudiantes et étudiants						
Commerce	18	24	23	15	21	↗
Ingénierie	4	4	5	5	3	↘
Informatique	7	5	8	9	8	↘
Sciences naturelles	10	8	16	12	10	↘
Professionnelles et professionnels						
Commerce	7	12	9	8	2	↘
Ingénierie	1	2	1	3	1	↘
Informatique	6	4	4	7	3	↘
Sciences naturelles	-	9	9	-	8	-

Universum, numéro 1 mondial dans le domaine de l'image de marque des employeurs, dresse dans 23 pays, dont la Suisse, un classement des 100 employeurs les plus appréciés. Chaque année, Universum publie des classements spécifiques aux branches, qui s'appuient sur les réponses d'étudiantes et étudiants d'universités et de hautes écoles ainsi que de personnes actives.

### Satisfaction du personnel.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Nombre de points</b>						
Satisfaction du personnel	66	70	71	71	72	↗
Motivation du personnel	73	77	78	78	79	↗

L'enquête auprès du personnel s'est déroulée du 19 septembre au 12 octobre 2023. 22 598 collaboratrices et collaborateurs y ont participé (soit 74% des effectifs contre 71% l'année précédente; remarque: par rapport à 2022, 1593 personnes de plus ont participé à l'enquête). Variable de pilotage stratégique, la motivation du personnel revêt un caractère déterminant pour les CFF. Elle se compose des éléments «Satisfaction au travail» (72 points, +1), «Engagement envers les CFF» (83 points, +/-0) et «Contribution personnelle à la réalisation des objectifs du groupe» (83 points, +/-0).

Pour plus d'informations sur la satisfaction du personnel, voir le chapitre «Pour nos collaboratrices et collaborateurs», page 30.

ODD

Informations complémentaires



Avantages sociaux | CFF

## Formation et perfectionnement.

### Objectif stratégique.

Les CFF identifient les changements potentiels dans les secteurs professionnels et développent les compétences-clés nécessaires de leurs collaboratrices et collaborateurs. La planification stratégique régulière des ressources et des secteurs professionnels leur permet de conserver durablement une main-d'œuvre qualifiée dans un souci d'anticipation.

159

### Formation professionnelle initiale des apprenties et apprentis.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Nombre de places de formation occupées aux CFF par «login formation professionnelle SA»</b>						
dont apprenties et apprentis	1 367	1 358	1 392	1 410	1 448	↗
dont stagiaires	155	162	162	155	156	↗
Nombre de formations terminées avec succès	618	578	564	578	579	↗
Nombre de formations terminées avec succès en %	97,5	98,3	97,2	96,8	97,9	↗
Part des apprenties et apprentis embauchés par les CFF en %	56,5	64,4	66,3	68,7	66,8	↘

### Formation du personnel des locomotives, des trains et de vente.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Nombre de personnes en formation pour devenir</b>						
mécanicienne ou mécanicien de locomotive	-	-	258	232	219	↘
cheffe ou chef circulation des trains	-	-	81	90	126	↗
assistante ou assistant clientèle	-	-	256	112	176	↗
conseillère ou conseiller à la clientèle	-	-	29	52	77	↗

Les chiffres concernant les assistants clientèle et les conseillers à la clientèle ne tiennent compte que des secondes formations.

### Jours-participants aux événements de formation et de perfectionnement en présentiel.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Jours-participants aux cours de perfectionnement et formations	94 044	99 282	112 210	112 755	123 067	↗

Le nombre de jours de cours est multiplié par le nombre de personnes participantes. Une manifestation sur deux jours comptant 20 personnes donne 40 jours-participants.

### Un programme visant à garantir la pérennité du personnel.

En 2023, le programme «fit4future» a permis de poursuivre la réflexion sur les mutations du monde du travail et les perspectives d'évolution dans les différents secteurs professionnels des CFF, tout en mettant de plus en plus en lien ce travail avec des projets issus d'autres domaines. Cette même année, le programme a ainsi étendu son champ d'action au savoir-faire ferroviaire, afin de permettre à tout le personnel d'acquérir de précieuses connaissances spécifiques aux CFF par le biais de parcours d'apprentissage. Toute personne nouvellement recrutée ou changeant de poste en interne peut ainsi acquérir plus rapidement les compétences nécessaires à son travail.

La transformation numérique, en particulier l'intelligence artificielle générative, demeure toutefois au cœur des préoccupations du programme «fit4future». En 2023, les CFF ont mis en place un large éventail de formations pour renforcer les compétences numériques de leurs collaboratrices et collaborateurs. L'analyse des compétences a été simplifiée et adaptée aux besoins des différents secteurs. Par ailleurs, le coaching d'apprentissage est désormais accessible à un public plus large puisqu'il est proposé en français également.

Pour plus d'informations sur le développement de la formation initiale et continue, voir le chapitre «Pour nos collaboratrices et collaborateurs», page 32.

160

ODD

Informations complémentaires



Carrière et développement | CFF

---

## Santé et sécurité au travail.

Le personnel des CFF exerce 150 métiers présentant des exigences et des risques très différents en matière de santé et de sécurité. Les CFF accordent une attention particulière aux activités physiquement difficiles, aux travaux dangereux – par exemple sur le faisceau de voies – et au travail en équipe. En parallèle, les CFF considèrent la santé physique comme un élément fondamental du bien-être global de leur personnel. Par conséquent, ils soutiennent leurs collaboratrices et collaborateurs dans leurs difficultés personnelles et professionnelles. Les CFF contribuent ainsi à réduire le nombre de jours d'absence, les coûts y afférents et la souffrance individuelle.

161

### Objectif stratégique.

Au cours des trois prochaines années, les valeurs cibles relatives aux indicateurs d'épuisement, de santé professionnelle et de résilience organisationnelle doivent rester inchangées. Le nombre de jours d'absence par poste à temps plein ne doit par ailleurs augmenter que de façon modérée – et ce en dépit du changement démographique aux CFF. Jusqu'à 2025, les CFF souhaitent maintenir le nombre d'accidents professionnels au niveau actuel.

### Auto-évaluation du personnel sur sa santé au poste de travail.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Valeurs de l'enquête réalisée auprès du personnel en points (0-100)</b>						
Épuisement	40	37	37	37	37	→
Santé au travail	82	84	83	82	83	↗
Résilience organisationnelle	70	73	74	74	74	→

La catégorie «Épuisement» comprend le sentiment de surmenage, de perte d'énergie et d'abattement. Plus cette valeur est basse, plus l'épuisement est faible. La «santé au travail» reflète aussi bien l'auto-évaluation actuelle de sa propre santé que celle dans deux ans. Plus cette valeur est élevée, meilleure est la santé au travail. La «résilience organisationnelle» ou l'indice de santé organisationnelle (Georg Bauer et Gregor Jenny, Université de Zurich) complète les mesures relatives à l'«énergie organisationnelle» (Heike Bruch, Université de St-Gall) par la dimension de performance en matière de santé. La «résilience organisationnelle» reflète le rapport entre les ressources et les charges pour une unité d'organisation: 0 = charges fortement dominantes, 50 = équilibre des ressources et des charges, 100 = ressources fortement dominantes.

### Absences pour maladie ou accident.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Nombre de jours d'absence par ETP pour maladie ou accident	13,1	13,2	13,2	15,3	14,4	↓

Meilleure prise en compte des taux d'occupation dans le calcul des absences. Ajustement avec effet rétroactif des valeurs déjà publiées.

Le nombre de jours d'absence par poste à temps plein (ETP) est en net recul par rapport à l'année précédente. Ce résultat reste par conséquent supérieur aux valeurs qui prévalaient avant la pandémie. À ce jour, il est clair que le COVID-19 (SARS-CoV-2) a joué un rôle déterminant dans la hausse du nombre d'infections depuis 2020, en particulier en 2023: soit de manière isolée en tant que virus pathogène, soit en combinaison avec d'autres virus respiratoires ou agents pathogènes bactériens. Il est très probable que la pandémie ait aussi modifié le comportement du personnel face à la maladie. Les membres du personnel ont en effet tendance à se mettre en arrêt pour cause de maladie plutôt que de venir travailler en étant malades. Ce comportement n'est toutefois pas universel. Il est important de prendre en compte la diversité des groupes de population pour comprendre les facteurs influençant cette attitude. Une analyse approfondie est actuellement menée.

### Blessures professionnelles.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Nombre de décès dus à des accidents professionnels	1	0	0	3	1	↓

En 2023, aucun décès n'a été à déplorer parmi le personnel d'entreprises tierces du fait d'accidents professionnels survenus lors de travaux réalisés pour le compte des CFF.

Un collaborateur de CFF Cargo a été victime d'un accident professionnel mortel peu avant la fin de l'année 2023. Le nombre d'accidents professionnels mortels enregistre une diminution par rapport à 2022, mais les accidents professionnels graves sont en augmentation. Les programmes de sécurité en place seront reconduits en 2024. Afin d'optimiser l'impact et d'atteindre plus facilement les objectifs, les mesures se concentreront notamment sur le champ d'action opérationnel de la sécurité au travail.

Pour plus d'informations sur la sécurité au travail, voir le chapitre «Pour un chemin de fer robuste», page 23.

#### ODD



#### Informations complémentaires



Promotion de la santé  
et prévention | CFF

## Diversité et égalité des chances.

Les CFF emploient du personnel originaire de toutes les régions linguistiques de Suisse, et de 107 pays au total. Tous doivent pouvoir évoluer dans un environnement de travail leur permettant de mettre à profit leurs points forts, leurs expériences et leur mode de pensée – indépendamment de leur origine, de leur langue, de leur sexe et de leur identité sexuelle, de leur âge, de leur orientation sexuelle et de leur religion. Les CFF traitent chaque individu avec respect et ne tolèrent aucune forme de discrimination ou de harcèlement. Ils plaident en outre en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

163

### Objectif stratégique.

Les CFF se sont fixé pour ambition de doter chaque équipe de direction composée de plus de six membres de deux femmes ou plus d'ici 2025. En outre, chaque équipe de direction à la tête d'une unité d'affaires CFF devrait parler plusieurs langues.

### Diversité au sein des organes de contrôle et du personnel.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Part de femmes en %</b>						
aux CFF	17,7	18,4	18,8	19,0	19,4	↗
parmi les cadres dirigeants	13,1	14,3	15,0	16,1	17,6	↗
parmi les nouvelles personnes recrutées	27,1	24,6	26,3	22,0	24,6	↗
<b>Cadres dirigeants en fonction de la langue de communication en %</b>						
allemand	78,4	78,0	77,0	76,6	76,5	→
français	15,9	16,0	16,6	16,9	16,9	→
italien	5,6	6,0	6,4	6,5	6,7	↗

Pour plus d'informations sur la promotion de la diversité, voir le chapitre «Pour nos collaboratrices et collaborateurs», pages 31-32.

### Non-discrimination.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>Nombre de cas ouverts</b>						
Discrimination	-	-	-	9	19	↗
Mobbing	-	-	-	21	27	↗
Harcèlement sexuel	-	-	-	14	36	↗

Sont indiqués les signalements reçus par la Consultation sociale en 2023 et pour lesquels un cas a été ouvert. La personne à l'origine de l'annonce détermine s'il s'agit selon elle de mobbing, de harcèlement sexuel ou de discrimination. Les données fournies ici ne tiennent pas compte d'une éventuelle classification différente après l'enquête. L'indicateur a été ajusté en 2023. L'année 2022 a été réévaluée à l'aune du nouvel indicateur pour établir une base de comparaison homogène.

La prise en charge des signalements de cas de discrimination, mobbing et harcèlement sexuel a fait l'objet d'une adaptation en 2023. Tous les signalements, y compris ceux émanant du service d'alerte de compliance, sont transmis à la Consultation sociale afin que les incidents puissent être traités conformément aux directives internes. En 2023, la Consultation sociale a ouvert 82 nouveaux cas à la suite de signalements, ce qui multiplie environ par deux le nombre de cas par rapport à l'année précédente. Les CFF ont mené, à la fin de cette même année, une enquête sur les thèmes de la discrimination, du mobbing et du harcèlement sexuel. Les résultats sont attendus pour le premier trimestre 2024 et donneront lieu à la mise en œuvre de mesures et d'actions de sensibilisation supplémentaires.

164

**ODD**



**Informations complémentaires**



Diversité et inclusion |  
CFF





# Index GRI.



CONTENT INDEX  
ADVANCED SERVICE

2024

Dans le cadre du service «Content Index - Advanced», GRI Services a examiné l'index GRI pour s'assurer que sa présentation était claire, conforme aux exigences en matière d'établissement de rapports des normes GRI, et accessible aux parties prenantes. Cet examen a été réalisé pour la version allemande du rapport.

Déclaration d'application: les CFF ont communiqué les informations dans le respect des normes GRI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

GRI 1 appliquée: GRI 1: bases 2021

Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s): aucune

165

## Informations générales

Source	Élément d'information	Localisation/Motif d'omission
<b>L'organisation et ses pratiques de reporting</b> GRI 2: Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	p. 52
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	p. 129
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	p. 7, 129
	2-4 Reformulations d'informations	p. 129
	2-5 Assurance externe	p. 129
<b>Activités et travailleurs</b> GRI 2: Informations générales 2021	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	p. 5-6, 127
	2-7 Employés	<a href="#">Personnel   cff.ch</a>
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	<a href="#">Location de personnel   cff.ch</a>
<b>Gouvernance</b> GRI 2: Informations générales 2021	2-9 Structure et composition de la gouvernance	p. 52-53
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	p. 59, 65
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	p. 55-56
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	p. 7, 59-60
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	p. 61, 69
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	p. 7, 61-62
	2-15 Conflits d'intérêts	p. 55-56, p.66
	2-16 Communication des préoccupations majeures	p. 61-62
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	p. 55-58, 66-69
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	p. 61
	2-19 Politiques de rémunération	p. 70
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	p. 70-71
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	p. 70
<b>Stratégie, politiques et pratiques</b> GRI 2: Informations générales 2021	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	<a href="#">Engagement en faveur du développement durable   cff.ch</a>
	2-23 Engagements politiques	p. 62-63, 74
	2-24 Intégration des engagements politiques	p. 61-62
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	p. 62-63, 152
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	p. 62-63
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	p. 62-63
	2-28 Adhésions à des associations	p. 52
	<b>Engagement des parties prenantes</b> GRI 2: Informations générales 2021	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes
2-30 Négociations collectives		<a href="#">CCT   cff.ch</a>

## Thèmes pertinents

Source	Éléments d'information	Localisation/Motif d'omission
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	p. 128
	3-2 Liste des thèmes pertinents	p. 129
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 305: Émissions 2016	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Protection du climat   cff.ch</a>
	305-1 Émissions directes de GES (scope 1)	p. 139
	305-2 Émissions indirectes de GES (scope 2)	p. 139
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	p. 140
	305-4 Intensité des émissions de GES	p. 141
	305-5 Réduction des émissions de GES	p. 36, 140
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	p. 141
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), d'oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ) et autres émissions atmosphériques significatives	p. 141
<b>Énergie</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 302: Énergie 2016  Indicateur CFF	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Énergie durable   cff.ch</a>
	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	p. 142
	302-3 Intensité énergétique	p. 37-38, 142
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	p. 38, 143
	Énergies renouvelables	p. 38-39, 143
<b>Consommation de ressources</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 301: Matières 2016	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Économie circulaire   cff.ch</a>
	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	p. 144
	301-2 Matières recyclées utilisées	p. 37, 145
<b>Déchets</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 306: Déchets 2020	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Gestion des déchets   cff.ch</a>
	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	<a href="#">Approche managériale sur le thème des déchets selon le GRI   cff.ch</a>
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	<a href="#">Approche managériale sur le thème des déchets selon le GRI   cff.ch</a>
	306-3 Déchets générés	p. 145
<b>Biodiversité</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 304: Biodiversité 2016  Indicateurs CFF	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Biodiversité   cff.ch</a>
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	p. 147
	Des talus maintenus proches de l'état naturel sur les surfaces de biodiversité	p. 146
	Passage des animaux sauvages et des petits animaux	p. 147
<b>Construction durable et développement des sites</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021  Indicateurs CFF	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Développement durable   cff-immobilier.ch</a>
	Constructions nouvelles certifiées durables	p. 148
	Installations de chauffage alimentées par des sources renouvelables	p. 148

Source	Éléments d'information	Localisation/Motif d'omission
<b>Accessibilité</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Mobilité accessible   cff.ch</a>
Indicateurs CFF	Gares permettant un accès au chemin de fer sans obstacles	p. 17-18, 149
	Utilisation de matériel roulant accessible	p. 17-18, 150
	Degré d'accessibilité des points de contact numériques	p. 17-18, 150
<b>Transfert de la route au rail</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Mobilité durable   cff.ch</a>
Indicateurs CFF	Répartition modale en trafics voyageurs et marchandises	p. 151
	Hausse de la demande pendant les heures de grande affluence en comparaison avec la demande pendant les heures creuses	p. 151
<b>Protection des données des clients</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Protection des données   cff.ch</a>
GRI 418: Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	p. 152-153
<b>Cybersécurité</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Cybersécurité   cff.ch</a> p. 23, 153
Indicateur CFF	Incidents de cybersécurité	Motif d'omission: restriction de confidentialité. Explication: les CFF ne veulent donner aucune information sur la nature ni sur l'ampleur des incidents de cybersécurité à des hackers potentiels.
<b>Adaptation au changement climatique</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Risques naturels et changement climatique   cff.ch</a>
Indicateurs CFF	Protection contre les risques naturels	p. 154
	Température à bord des trains	p. 154
	État des voies	p. 154
	Retards dus à des conditions climatiques extrêmes	p. 154
<b>Achats durables</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Approvisionnement durable   cff.ch</a>
GRI 204: Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	<a href="#">Finances   cff.ch</a>
GRI 308: Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	p. 156
GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	p. 43, 156
Indicateur CFF	Maturité des achats durables	p. 155
<b>Conditions d'emploi</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Avantages sociaux   cff.ch</a>
GRI 401: Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	p. 30, 157
	401-3 Congé parental	p. 157-158
Indicateurs CFF	Attrait en tant qu'employeur	p. 158
	Satisfaction du personnel	p. 158

Source	Éléments d'information	Localisation/Motif d'omission
<b>Formation et perfectionnement</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Carrière et développement   cff.ch</a>
GRI 404: Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	p. 159
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	p. 159-160
Indicateurs CFF	Formation professionnelle initiale des apprenties et apprentis	p. 159
	Formation du personnel des locomotives, des trains et de vente	p. 159
<b>Santé et sécurité au travail</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Promotion de la santé et prévention   cff.ch</a>
GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-3 Services de santé au travail	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
Indicateurs CFF	403-9 Accidents du travail	p. 23, 162
	Auto-évaluation du personnel sur sa santé au poste de travail	p. 31, 161
	Absences pour maladie ou accident	p. 31, 162
<b>Diversité et égalité des chances</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Diversité et inclusion   cff.ch</a>
GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	p. 31-32, 59, 65, 163
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	p. 32
GRI 406: Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	p. 163-164